



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 19 Développement économique en Europe

[Programme 16 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	15
Sous-programme 1. Environnement	16
Sous-programme 2. Transports	22
Sous-programme 3. Statistiques	30
Sous-programme 4. Analyse économique	35
Sous-programme 5. Énergie durable	38
Sous-programme 6. Développement du commerce	43
Sous-programme 7. Foresterie	48
Sous-programme 8. Établissements humains	51

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)*.



Sous-programme 9. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise.	54
D. Appui au programme.	58
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.	67

Vue d'ensemble

- 19.1 Le programme qui fait l'objet du chapitre 19 relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les activités que la Commission économique pour l'Europe est chargée de mener à bien entrent dans le cadre du programme 16 (Développement économique en Europe) du Plan-programme biennal pour la période 2006-2007 (A/59/6/Rev.1), que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004.
- 19.2 Les lignes directrices du programme sont fixées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que par les objectifs et engagements figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire. Les objectifs généraux du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 sont les suivants : a) promouvoir l'intégration économique des pays de la CEE dans le contexte d'une Union européenne élargie, en tenant compte des divers stades de développement des pays en transition de la région (nouveaux membres, économies de marché émergentes et pays en transition moins avancés); b) favoriser le développement durable des pays de la région en s'attachant à promouvoir des conditions propices à la croissance durable et au commerce et à améliorer l'environnement; c) contribuer aux dimensions économiques et environnementales de la sécurité en Europe.
- 19.3 Compte tenu de ces objectifs, le programme de travail d'ensemble de la CEE s'articule autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires : Environnement, Transports, Statistiques, Analyses économiques, Énergie durable, Développement du commerce, Foresterie, Établissements humains et Restructuration industrielle et développement de l'entreprise. Ce programme sera mis en œuvre par différents types d'activités qui se croisent et se complètent mutuellement, à savoir : la négociation et l'application des conventions, normes et directives; l'organisation de débats de politique générale et l'échange de données d'expérience dans les domaines d'intervention clefs de la CEE; la réalisation d'études, l'analyse des politiques et la production de statistiques pertinentes; et la fourniture d'une assistance technique. Pour exécuter ces activités, la CEE tirera parti de sa capacité de rassemblement et de sa composition, assez large, à savoir qu'elle est la seule organisation régionale qui rassemble l'Amérique du Nord, l'Union européenne, les pays d'Europe occidentale non membres de l'Union européenne, l'Europe du Sud-Est et les pays de la communauté d'États indépendants (CEI), à des fins de dialogue et de coopération sur les questions économiques et sectorielles correspondant aux domaines de compétence de la CEE.
- 19.4 L'élargissement de l'Union européenne n'aura pas de répercussions fondamentales sur le programme de travail de la CEE. En premier lieu, l'action normative mise en œuvre dans le cadre de nombreux sous-programmes ne se limite pas à la région de la CEE, puisqu'elle a une portée mondiale (dans le cas des normes relatives à la facilitation du commerce, à la construction automobile et au transport des marchandises dangereuses, pour les principes relatifs aux statistiques officielles, etc.). En deuxième lieu, certaines composantes de cette action normative ne sont pas touchées, parce qu'elles s'appliquent à la région de la CEE en tant que tout, c'est-à-dire y compris l'Amérique du Nord et d'autres pays membres de la CEE qui n'adhéreront probablement pas à l'Union européenne. En troisième lieu, la CEE élabore des instruments juridiquement contraignants et du « droit mou » (des principes directeurs par exemple) dans des domaines qui ne font pas partie de l'acquis communautaire (établissements humains et énergie par exemple) et s'adressent à tous les membres de la CEE, Union européenne comprise. En quatrième lieu, la CEE représente une instance régionale qui favorise la compatibilité ou le rapprochement des réglementations entre l'Union européenne élargie et les autres États membres de la CEE

(par exemple dans la promotion du commerce et de l'investissement et la réforme énergétique). Cette fonction est indispensable pour la coopération économique en Europe et elle contribue à prévenir l'apparition de nouvelles lignes de fracture sur le continent. Enfin, il convient de noter également que dans un certain nombre de domaines, les principaux intervenants ne sont pas membres de l'Union européenne et seront toujours extérieurs à celle-ci. Il en va ainsi, par exemple, pour le domaine du bois, où les principaux producteurs sont le Canada, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et celui de l'énergie durable, où les acteurs principaux sont la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

- 19.5 Du point de vue opérationnel, la question de l'élargissement de l'Union européenne et ses répercussions sur le programme de travail de la CEE est traitée dans le cadre des mécanismes existants de consultation avec l'Union européenne et la Commission européenne. Par ailleurs, la présidence de l'Union européenne et la Commission européenne participent régulièrement aux réunions du Groupe d'experts sur le programme de travail, qui supervise l'ensemble du programme de travail de la CEE.
- 19.6 Quant aux activités de coopération technique, elles sont directement liées aux activités de base de la Commission, en particulier dans le domaine normatif. Depuis l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004, l'accent est mis sur le soutien à apporter aux États membres de la CEE qui en ont le plus besoin (pays de la Communauté d'États indépendants – en particulier ceux d'Asie centrale et du Caucase – et de l'Europe du Sud-Est). Sur ce plan, une attention particulière sera accordée à la poursuite du développement et de la mise en œuvre du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale, qui doit être mené à bien conjointement par la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
- 19.7 Pour l'exercice biennal 2006-2007, les changements ci-après sont apportés à un certain nombre de sous-programmes : a) sous-programme 1 (Environnement) – la CEE entreprendra de nouvelles activités destinées à répondre aux demandes croissantes de la Commission du développement durable concernant les contributions régionales au suivi du Sommet mondial sur le développement durable. Par ailleurs, la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » est convenue d'un certain nombre de nouvelles actions dont la mise en œuvre a été confiée à la CEE; b) sous-programme 2 (Transports) – l'élaboration de l'Accord mondial de 1998 sur les règlements techniques mondiaux relatifs à la construction de véhicules devrait se traduire par un surcroît non négligeable de travaux; c) sous-programme 4 (Analyse économique) – les travaux analytiques de la CEE seront réorientés dans les directions suivantes : raccourcissement de l'analyse des évolutions macroéconomiques; meilleur recentrage sur les questions structurelles intéressant les pays en transition ainsi que sur les perspectives régionales en ce qui concerne les thèmes centraux de l'ONU. Par ailleurs, l'Étude sur la situation économique de l'Europe ne paraîtra plus qu'une fois par an au lieu de deux.
- 19.8 À la suite de l'adoption, en 2003, du document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la nouvelle stratégie relative aux dimensions économiques et environnementales de la sécurité dans la région, le Secrétaire exécutif de la CEE et le Secrétaire général de l'OSCE ont signé, à l'occasion du conseil ministériel de l'OSCE de décembre 2004, un mémorandum d'accord définissant les rôles et les modalités de la coopération entre les deux organisations s'agissant de l'examen périodique des engagements contractés par les États membres de l'OSCE en vertu dudit document. La CEE intégrera donc davantage la dimension sécurité dans ses sous-programmes pertinents, à savoir l'environnement, l'énergie, les transports, le développement du commerce et l'analyse économique.
- 19.9 Afin d'exploiter toutes les synergies possibles, d'assurer la coordination et d'éviter les doubles emplois, la CEE poursuivra sa coopération active avec d'autres organisations internationales présentes dans la région. Dans cet esprit, la coordination avec d'autres entités des Nations Unies

sera renforcée dans le cadre des mécanismes existants, en particulier le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et les réunions régionales de coordination. Ce surcroît de coordination sera recherché aussi bien avec des entités ayant des attributions mondiales, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, qu'avec les autres commissions régionales pour promouvoir la coopération interrégionale. La CEE s'emploiera aussi à renforcer sa coopération avec les institutions et organisations régionales extérieures au système des Nations Unies, en particulier la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- 19.10 Les partenariats que la CEE a instaurés avec les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales continueront d'être utilisés comme moyens de promouvoir et de soutenir l'exécution des activités et projets de la Commission, en particulier ceux relatifs aux stratégies, aux normes et aux critères mis au point pour la région, ainsi que d'autres activités d'assistance technique.
- 19.11 La préparation du projet de budget-programme a donné lieu à d'intenses consultations. Les textes explicatifs du programme ont été établis compte tenu des orientations et priorités définies par les principaux organes subsidiaires de la CEE, ou leurs bureaux, et ont été revus par le Groupe d'experts sur le programme de travail, qui a ensuite fait ses propres recommandations sur le budget-programme. Ces recommandations ont été approuvées par la Commission en décembre 2004 et prises en compte pour établir la version définitive des propositions budgétaires.
- 19.12 À sa session annuelle de février 2004, la Commission économique pour l'Europe a décidé de faire établir un bilan complet de sa situation afin de déterminer quels changements s'imposent en ce qui concerne son rôle, son mandat et ses fonctions compte tenu des changements intervenus dans l'architecture institutionnelle européenne. Ce rapport devrait être prêt d'ici à juillet 2005 et la Commission examinerait au cours du second semestre les recommandations qui y figurent ainsi que les suites éventuelles à leur donner.
- 19.13 Les réalisations escomptées et les principaux indicateurs de succès du programme de la CEE pour l'exercice biennal 2006-2007 sont exposés en détail, de même que les ressources nécessaires, au titre du programme de travail ainsi qu'au titre de la direction exécutive et de l'administration. Leur cadre général est présenté dans le tableau 19.1.

Tableau 19.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
B. Direction exécutive et administration	3	5
C. Programme de travail		
1. Environnement	3	5
2. Transports	3	6
3. Statistiques	4	7
4. Analyse économique	2	3
5. Énergie durable	3	7
6. Développement du commerce	3	6
7. Foresterie	3	5
8. Établissements humains	3	5

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
9. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	2	4
Total	29	53

19.14 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 19.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	80	91	83
Publications isolées	83	109	81
Total	163	200	164

19.15 Le montant global des ressources nécessaires au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 54 739 700 dollars, soit une diminution nette de 22 100 dollars (0,04 %). Les modifications aboutissant à la diminution indiquée dans le tableau 19.4 peuvent se résumer comme suit :

- a) Une diminution nette de 21 100 dollars au titre de la direction exécutive et de l'administration correspondant :
 - i) Au transfert au sous-programme 4 (Analyse économique) des ressources correspondant aux frais de voyage des experts qui se rendent au séminaire annuel organisé avant la session de la Commission (36 900 dollars); et
 - ii) À une augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages autorisés des fonctionnaires (15 800 dollars) pour faire face à la demande croissante de participation du Bureau du Secrétaire exécutif à des événements mondiaux, régionaux et sous-régionaux, en particulier dans les pays en transition;
- b) Une diminution nette de 185 500 dollars au titre du programme de travail par suite :
 - i) D'une augmentation de 193 600 dollars au titre du sous-programme 1 (Environnement) correspondant au transfert à ce sous-programme d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 3 (Statistiques) pour permettre au sous-programme 1 de continuer d'exécuter son programme de travail de haut niveau et en augmentation constante;
 - ii) D'une augmentation nette de 238 600 dollars au titre du sous-programme 2 (Transports) correspondant : a. à une augmentation de 261 000 dollars au titre des postes, résultant du transfert à ce sous-programme d'un poste P-3 du sous-programme 4 (Analyse économique) pour assurer les fonctions techniques et administratives nécessaires à l'élaboration et l'actualisation du Recueil des règlements techniques mondiaux

admissibles et du registre des règlements techniques mondiaux prévus dans l'Accord de 1998; cette augmentation étant en partie compensée par b. une diminution de 22 400 dollars au titre des travaux extérieurs d'imprimerie tenant au fait qu'il est prévu de faire davantage appel aux installations de publications de l'Office des Nations Unies à Genève;

- iii) D'une diminution nette de 447 100 dollars au titre du sous-programme 3 (Statistiques), correspondant : a. à une diminution de 456 200 dollars à la rubrique Postes, résultant du transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 1 (Environnement); du transfert à l'appui au programme d'un poste P-2 de fonctionnaire adjoint chargé des systèmes d'information; et de l'échange d'un poste P-4 du sous-programme 3 contre un poste P-3 du sous-programme 9, comme suite à une révision de l'organigramme et à une réorganisation de la Division des statistiques; cette diminution étant en partie contrebalancée par b. une augmentation de 9 100 dollars au titre des voyages autorisés des fonctionnaires pour faire face à la demande croissante de participation à des réunions, mieux coordonner les activités des instituts internationaux de statistique dans la région et renforcer les activités ayant un impact sur les pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est;
- iv) D'une diminution nette de 224 100 dollars au titre du sous-programme 4 (Analyse économique), correspondant : a. à une diminution de 261 000 dollars à la rubrique Postes, résultant du transfert d'un poste P-3 au sous-programme 2 (Transports); cette diminution étant en partie contrebalancée par b. une augmentation de 36 900 dollars au titre des réunions de groupes d'experts ad hoc, résultant du transfert de ressources qui figuraient précédemment à la rubrique Direction exécutive et administration, pour les voyages d'experts qui se rendent au séminaire organisé avant la session de la Commission;
- v) D'une augmentation de 4 500 dollars au titre du sous-programme 8 (Établissements humains), correspondant au montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de consultants dans le projet de programme de travail;
- vi) D'une augmentation nette de 49 000 dollars au titre du sous-programme 9 (Restructuration industrielle et développement de l'entreprise), correspondant : a. à une augmentation de 53 500 dollars à la rubrique Postes, résultant de l'échange d'un poste P-3 du sous-programme 9 contre une poste P-4 du sous-programme 3, rendu nécessaire par le niveau de complexité et les responsabilités accrues qu'impose l'exercice efficace des fonctions touchant les technologies de l'information et de la communication et l'économie du savoir dans la région de la CEE; cette augmentation étant en partie compensée par b. une diminution de 4 500 dollars au titre des services de consultants;
- c) Une augmentation nette de 184 500 dollars au titre de l'appui au programme, correspondant : a. à une augmentation de 209 100 dollars résultant du transfert du sous-programme 3 (Statistiques) d'un poste P-2 de fonctionnaire adjoint chargé des systèmes d'information de façon à permettre à la Division des statistiques de se consacrer pleinement à ses fonctions de base et au Groupe des services d'information d'assumer l'entière responsabilité du bon fonctionnement des bases de données statistiques de la CEE, de leur administration et de leur perfectionnement continu; cette augmentation étant en partie compensée par b. une diminution de 24 600 dollars au titre des objets de dépenses autres que les postes, résultant d'une diminution des ressources nécessaires au titre des activités administratives communes, en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages autorisés de fonctionnaires, compte tenu de la demande

croissante de consultations et de participation aux réunions du Programme spécial pour des pays d'Asie centrale (SPECAs) et de la Communauté d'États indépendants.

- 19.16 Le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2006-2007 (13 467 000 dollars) représente 19,7 % du montant total des ressources disponibles pour ce programme. Ces fonds serviront à compléter les ressources du budget ordinaire et seront essentiellement utilisés pour financer la tenue d'ateliers, de séminaires et de colloques pour les pays de la région, en particulier les pays en transition; à appuyer les accords de coopération conclus par divers États membres de la CEE dans le domaine des transports; et à échanger des informations sur les pratiques optimales ainsi qu'à favoriser les contacts dans différents autres domaines du programme de travail.
- 19.17 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources réservées aux activités de suivi et d'évaluation au titre de la direction exécutive et de l'administration ainsi que des différents sous-programmes se monteraient à 1 025 800 dollars. Sur ce total, un montant de 6 500 dollars serait couvert par des fonds extrabudgétaires. Les conclusions des évaluations sont utilisées pour ajuster les axes et méthodes de travail et établir les descriptifs de résultats à inclure dans le rapport sur l'exécution du programme.
- 19.18 La répartition en pourcentage des ressources au titre de ce chapitre est indiquée au tableau 19.3.

Tableau 19.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	8,0	0,2
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Environnement	14,2	62,8
Sous-programme 2. Transport	16,1	16,1
Sous-programme 3. Statistiques	14,7	–
Sous-programme 4. Analyse économique	11,7	1,3
Sous-programme 5. Énergie durable	4,4	7,8
Sous-programme 6. Développement du commerce	10,9	1,3
Sous-programme 7. Foresterie	2,9	0,3
Sous-programme 8. Établissements humains	1,3	2,5
Sous-programme 9. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	3,3	0,3
Total partiel (C)	79,5	92,4
D. Appui au programme	12,5	7,4
Total	100,0	100,0

Tableau 19.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	3 898,8	4 424,8	(21,1)	(0,5)	4 403,7	310,1	4 713,8
B. Programme de travail	37 034,6	43 705,4	(185,5)	(0,4)	43 519,9	3 188,9	46 708,8
C. Appui au programme	5 678,5	6 631,6	184,5	2,8	6 816,1	347,6	7 163,7
Total (1)	46 611,9	54 761,8	(22,1)	-	54 739,7	3 846,6	58 586,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Montant estimatif	Source de financement	2006-2007 Montant estimatif
Total [(1) + (2)]	60 931,5	70 937,7		72 053,3

Tableau 19.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2004- 2005	2006- 2007	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2004- 2005	2006- 2007
			2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	9	9	-	-	-	-	9	9
P-5	23	23	-	-	2	1	25	24
P-4/3	65	65	-	-	9	9	74	74
P-2/1	20	20	-	-	1	1	21	21
Total partiel	119	119	-	-	12	11	131	130
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	6	6	-	-	-	-	6	6
Autres classes	70	70	-	-	6	6	76	76
Total partiel	76	76	-	-	6	6	82	82
Total	195	195	-	-	18	17	213	212

19.19 Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne

sont pas inscrites au chapitre du budget-programme concernant la CEE. Les ressources prévues au titre des services administratifs et des services généraux sont regroupées et inscrites au chapitre 28E, Administration (Genève), et les ressources destinées aux services de conférence sont inscrites au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et gestion des conférences. C'est donc l'Office des Nations Unies à Genève qui centralise la gestion de ces ressources.

- 19.20 Pour permettre la comparaison entre les commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé dans le tableau 19.6 les ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice biennal 2006-2007 au titre des services administratifs, des services de conférence et des services généraux.

Tableau 19.6

Ressources nécessaires pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux pour l'exercice biennal 2006-2007

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Services administratifs et services généraux	8 990 900
Services de conférence et de bibliothèque	21 338 600
Total	30 329 500

A. Organes directeurs

- 19.21 La Commission, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, assure la direction d'ensemble des travaux de son secrétariat. Elle se réunit une fois par an pendant trois jours ouvrables et tient des sessions officieuses spéciales d'une demi-journée tous les trois mois. Elle compte sept organes subsidiaires principaux : le Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1, Environnement); le Comité des transports intérieurs (sous-programme 2, Transports); la Conférence des statisticiens européens (sous-programme 3, Statistiques); le Comité de l'énergie durable (sous-programme 5, Énergie durable); le Comité du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (sous-programme 6, Développement du commerce, et sous-programme 9, Restructuration de l'industrie et développement de l'entreprise); le Comité du bois (sous-programme 7, Foresterie); et le Comité des établissements humains (sous-programme 8, Établissements humains). Ces organes se réunissent deux ou trois jours par an pour conseiller la Commission au sujet des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs.
- 19.22 Le Groupe d'experts du programme de travail se réunit tous les deux ans en été, avant l'élaboration du projet du budget-programme, afin d'adresser à la Commission des recommandations concernant les aménagements et modifications éventuels à apporter au programme de travail de la CEE. Il se réunit en outre dans le courant de l'exercice biennal pour examiner des questions spécifiques en réponse à des demandes de la Commission, et examiner différents aspects du programme de travail de la CEE.
- 19.23 Le Groupe directeur, créé en 2001 et composé des membres du Bureau de la Commission, des présidents de tous les organes subsidiaires principaux, du Secrétaire exécutif et des directeurs des divisions du secrétariat de la CEE, se réunit au moins une fois par an pendant la session annuelle de la Commission. Il donne des avis et des conseils sur les priorités et l'orientation stratégique des activités de la Commission, notamment pour ce qui est des questions multisectorielles et intersectorielles.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 403 700 dollars

- 19.24 Afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la direction exécutive et à l'administration générale de la CEE, le Bureau du Secrétaire exécutif remplit les fonctions suivantes :
- a) Il prépare le débat sur les orientations stratégiques de la CEE et élabore une stratégie prospective en vue d'adapter les activités de la CEE aux besoins et priorités nouveaux et prévisibles des États membres de la région;
 - b) Il coordonne et établit le plan-programme biennal et les priorités ainsi que le budget-programme; il veille à ce que la planification, le suivi et l'évaluation des sous-programmes soient efficaces et concertés; il encourage les auto-évaluations et l'utilisation des résultats des évaluations;
 - c) Il assure le service des réunions de la Commission et de son bureau, y compris l'établissement des rapports pertinents, la liaison entre le Bureau de la Commission et les bureaux des organes subsidiaires principaux, et le suivi des décisions de la Commission; il fournit un appui au Groupe d'experts du programme de travail et au Groupe directeur;
 - d) Il veille à l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux travaux de la CEE, et en rend compte, pour ce qui est notamment du suivi au plan régional des conférences et manifestations mondiales organisées sous l'égide de l'ONU, conformément à son rôle d'antenne régionale de l'Organisation défini dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social;
 - e) Il coopère et assure la coordination avec les autres organisations internationales et départements des Nations Unies, notamment dans le cadre du Comité exécutif des affaires économiques et sociales et lors des réunions de coordination interinstitutions des Nations Unies;
 - f) Il favorise les relations avec les gouvernements des États membres afin de se tenir au courant de leurs besoins et priorités;
 - g) Il veille à l'intégration des sexes dans les sous-programmes de la CEE;
 - h) Il conseille et oriente le secrétariat dans ses travaux : adaptation aux nouvelles demandes, meilleure transparence, coopération accrue entre les divisions, amélioration de l'élaboration du budget et de la gestion des ressources humaines, application plus cohérente du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS); il promulgue des directives à l'intention des divisions organiques du secrétariat; et approuve les publications de la CEE et les principaux documents élaborés à l'intention des principaux organes délibérants de la Commission.
- 19.25 Le Bureau du Secrétaire exécutif compte un Groupe de l'information comprenant un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes), qui est chargé notamment de faire connaître la CEE et ses produits afin qu'ils soient davantage utilisés, en diffusant des informations sur les activités de la Commission auprès des États membres de la Commission et du grand public. Pour ce faire, il utilise différents moyens, tels que l'Internet et les contacts avec les médias.

Tableau 19.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Programme de travail géré efficacement et soutenu par les ressources humaines et financières voulues

a) i) Produits et services livrés en temps voulu

Mesure des résultats :

2002-2003 : 92 % des produits livrés en temps voulu

2004-2005 (estimation) : 92 % des produits livrés en temps voulu

2006-2007 (objectif) : 95 % des produits livrés en temps voulu

ii) Personnel recruté et nommé en temps voulu

Mesure des résultats :

2002-2003 : durée moyenne de vacance des postes de 284,5 jours

2004-2005 (estimation) : durée moyenne de vacance des postes de 150 jours

2006-2007 (objectif) : durée moyenne de vacance des postes de 135 jours

iii) Utilisation rentable et efficace des ressources

Mesure des résultats :

2002-2003 : dépenses correspondant à 98,4 % des fonds autorisés (par rapport au crédit révisé pour le budget ordinaire et aux fonds autorisés pour les ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal)

2004-2005 (estimation) : dépenses correspondant à 100 % des fonds autorisés (par rapport au crédit révisé pour le budget ordinaire et aux fonds autorisés pour les ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal)

2006-2007 (objectif) : dépenses correspondant à 100 % des fonds autorisés (par rapport au crédit révisé pour le budget ordinaire et aux fonds

	autorisés pour les ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal)
b) Mobilisation accrue des fonds et des partenaires pour les activités de coopération technique dans les pays en transition	b) Nombre de nouveaux projets et activités de coopération technique bénéficiant d'une contribution financière ou technique d'autres organisations internationales <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 15 nouveaux projets ou activités de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations 2004-2005 (estimation) : 15 nouveaux projets ou activités de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations 2006-2007 (objectif) : 15 nouveaux projets ou activités de coopération technique en collaboration avec d'autres organisations
c) Meilleure sensibilisation au travail accompli par la CEE et amélioration de l'accès des États membres de la CEE et autres parties prenantes à l'information y relative	c) Augmentation des téléchargements de documents à partir du site Web de la CEE <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 47,4 millions de téléchargements de documents à partir du site Web de la CEE 2004-2005 (estimation) : 66,3 millions de téléchargement de documents à partir du site Web de la CEE 2006-2007 (objectif) : 86 millions de téléchargements de documents à partir du site Web de la CEE

Facteurs externes

- 19.26 Les objectifs visés et les réalisations escomptées au titre de la direction exécutive et de l'administration devraient être atteints si les conditions suivantes sont réunies : a) qu'aucun déficit majeur de financement ne vienne entraver la fourniture de l'assistance, le recrutement du personnel ou la livraison en temps voulu des produits et services; b) que la CEE bénéficie de la participation et du soutien actifs de ses États membres; et c) que d'autres organisations soient disposées et capables de coopérer.

Produits

- 19.27 Les produits l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission économique pour l'Europe (CEE);
 - a. Services fonctionnels fournis pour les réunions : sessions spéciales de la Commission (8); sessions annuelles de la Commission (8); réunions du Groupe d'experts sur le programme de travail (14); réunions relatives au suivi des conférences mondiales ou à des questions transectorielles (4);

- b. Documentation des organes délibérants : documents destinés aux réunions relatives aux conférences mondiales ou aux questions transectorielles (2); documents destinés aux sessions spéciales de la Commission (4); documents destinés aux sessions annuelles de la Commission (12); rapport de la session annuelle de la Commission (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : catalogue des publications de la CEE (4); recueil des instruments juridiques, normes et critères (2); rapport de la CEE (2);
 - ii) Publications isolées : guide de la CEE (2); historique de la CEE à l'occasion de son sixantième anniversaire (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : ECE Highlights; brochure d'information générale;
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions d'information à l'intention des missions permanentes; conférences de presse sur les activités de la CEE; communiqués de presse sur les activités de la CEE;
 - v) Manifestations spéciales : manifestation spéciale à l'occasion du sixantième anniversaire de la CEE (1).

Tableau 19.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 018,5	4 018,5	13	13
Autres objets de dépense	406,3	385,2	–	–
Total partiel	4 424,8	4 403,7	13	13
Fonds extrabudgétaires	221,9	20,3	–	–
Total	4 646,7	4 424,0	13	13

19.28 Le montant de 4 403 700 dollars, représentant une diminution de 21 100 dollars, est nécessaire pour maintenir les 13 postes existants et couvrir les dépenses connexes : consultants et experts, voyages, services contractuels et frais de représentation. La diminution de 21 100 dollars s'explique par le transfert au sous-programme 4 (Analyse économique) de ressources afférentes aux voyages d'experts, ce transfert étant en partie contrebalancé par l'augmentation des ressources nécessaires au titre d'autres voyages autorisés des fonctionnaires.

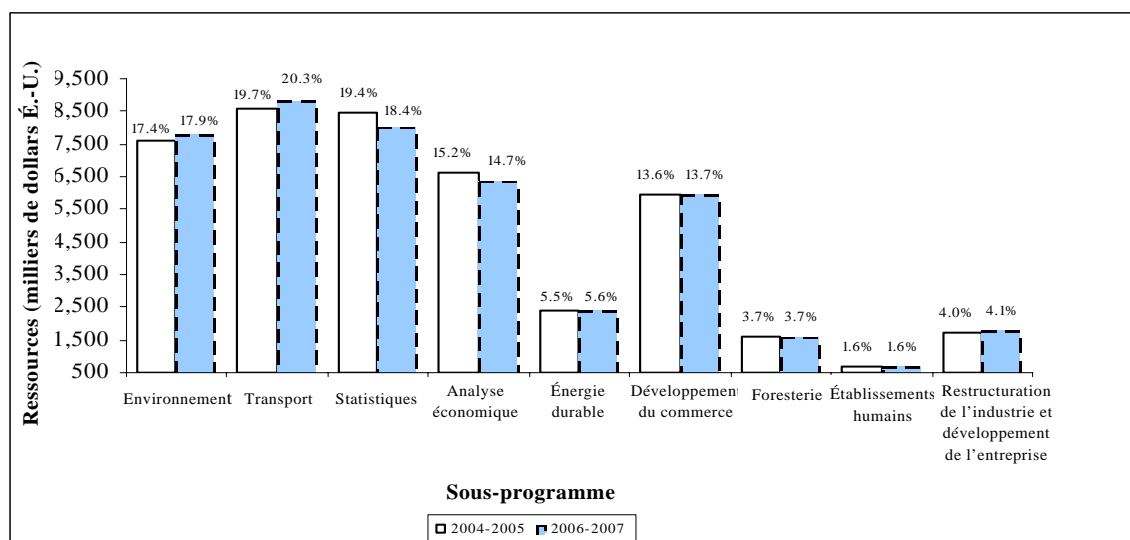
C. Programme de travail

Tableau 19.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actuali- sation des coûts)		
1. Environnement	7 602,7	7 796,3	28	29
2. Transport	8 597,8	8 836,4	33	34
3. Statistiques	8 476,5	8 029,4	34	32
4. Analyse économique	6 626,6	6 402,5	24	23
5. Énergie durable	2 422,7	2 422,7	8	8
6. Développement du commerce	5 954,5	5 954,5	23	23
7. Foresterie	1 603,0	1 603,0	6	6
8. Établissements humains	677,7	682,2	3	3
9. Restructuration de l'industrie et développement de l'entreprise	1 743,9	1 792,9	6	6
Total partiel	43 705,4	43 519,9	165	164
Fonds extrabudgétaires	14 621,7	12 453,3	15	14
Total	58 327,1	55 973,2	180	178

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 796 300 dollars

- 19.29 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Les activités du sous-programme seront axées sur : a) l'application des conclusions des conférences sur l'environnement, en particulier de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », en vue de mieux intégrer les préoccupations environnementales dans l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et local, en prenant en compte la dimension transfrontière; b) l'appui à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE, et l'aide aux pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale et aux pays de l'Europe du Sud-Est pour leur mise en œuvre; et c) la réalisation d'études de la performance environnementale, en particulier de deuxièmes études, en vue d'offrir des recommandations, conseils et appui aux pays à économie en transition membres de la CEE pour les aider à se conformer aux normes environnementales régionales.

Tableau 19.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion de l'environnement, réduire la charge polluante globale dans toute la région et renforcer le pilier écologique du développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Intégrer davantage les préoccupations environnementales dans la formulation des politiques par les gouvernements et leur exécution dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » et autres activités de développement durable	<p>a) Pourcentage des décisions que les États membres de la CEE ont appliquées et des engagements qu'ils ont honorés concernant l'intégration des préoccupations environnementales dans la formulation des politiques</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 10 % 2004-2005 (estimation) : 60 % 2006-2007 (objectif) : 100 %</p>
b) Adhésion aux instruments juridiques de la CEE en matière de protection de l'environnement et application de ces instruments par les pays conformément à leurs obligations	<p>b) i) Nombre de ratifications de conventions et protocoles de la CEE concernant l'environnement</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 45 ratifications 2004-2005 (estimation) : 95 ratifications 2006-2007 (objectif) : 140 ratifications</p>

- ii) Nombre de rapports des parties faisant état de progrès notables dans le respect des principales obligations
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : sans objet
2004-2005 (estimation) : 90 rapports
2006-2007 (objectif) : 110 rapports
- c) Amélioration de la protection de l'environnement dans les pays en transition
- c) i) Nombre de pays qui auront effectué des études de performance environnementale à la fin de l'exercice biennal
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 5 pays
2004-2005 (estimation) : 9 pays
2006-2007 (objectif) : 13 pays
- ii) Nombre de pays ayant donné suite à plus de 50 % des recommandations figurant dans la première étude de performance environnementale, comme indiqué dans les deuxièmes études et dans les rapports de pays
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 6 pays
2004-2005 (estimation) : 8 pays
2006-2007 (objectif) : 12 pays
-

Facteurs externes

- 19.30 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : il existe aux niveaux national, régional et local a) une volonté politique et des capacités suffisantes pour intégrer les préoccupations environnementales dans la formulation des politiques et pour appliquer la législation nationale transposant les accords environnementaux de la CEE; et b) une connaissance suffisante des problèmes environnementaux et une opinion publique qui appuie résolument l'application des politiques nationales et régionales.

Produits

- 19.31 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux :
- a. Services fonctionnels fournis aux réunions : organes juridiques (8); Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (quatrième réunion) (6); Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (8); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation (8); Groupe de travail sur l'eau et la santé (16);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : aspects juridiques et administratifs de l'application de la Convention (1); rapport sur la quatrième réunion des Parties à la Convention (1); rapport sur la gestion intégrée des ressources en eau (2); rapport sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (2); rapport sur la troisième Conférence européenne sur les cours d'eau transfrontières (1); rapport sur l'eau et la santé (2); rapports établis dans le cadre de la Convention sur l'eau (9); rapports établis dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé (5);
- ii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (6); réunion du Groupe de travail sur l'application (4); réunion du Groupe de travail sur l'élaboration de la Convention en 2006 (4); troisième session conjointe extraordinaire des organes directeurs de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur l'eau (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la quatrième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (1); rapport sur la troisième session conjointe extraordinaire des organes directeurs de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur l'eau (1); rapport sur l'application de la Convention (1); rapports établis dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels (8);
- iii) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : session annuelle (14); organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12); Groupe de travail des effets (12); Groupe de travail des stratégies et de l'examen (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité de l'application (2); rapport de l'Organe directeur au Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe; rapport du Groupe de travail sur les effets (2); rapport du Groupe de travail sur les stratégies et mesures d'examen (1); rapport de l'Organe exécutif (2); rapports établis dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique (23);
- iv) Comité des politiques de l'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis à des réunions : Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires pour le processus « Un environnement pour l'Europe » (24); session annuelle (12); Conférence ministérielle de Belgrade « Un environnement pour l'Europe » (8); Bureau du Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires pour le processus « Un environnement pour l'Europe » (16); réunion du Bureau du Comité (6); réunion sur l'éducation en vue du développement durable (2); réunion sur les études de performance environnementale (12); Forum régional sur la mise en œuvre du développement durable (4); Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires (6); rapport de la Conférence ministérielle de Belgrade « Un environnement pour l'Europe » (1); rapport du Comité des politiques de l'environnement (2); rapport du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation (2); rapport de la réunion sur l'éducation en vue du développement durable (1); rapport sur les réunions du Bureau (4); rapport sur la réunion sur le développement durable (1); rapports sur la surveillance de l'environnement (6); rapports sur les études de performance environnementale (6); rapports demandés par le Groupe de travail préparatoire composé de hauts fonctionnaires (10); rapports à présenter à la Conférence ministérielle de Belgrade (20);
- v) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Comité de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (10); réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (quatrième réunion) (8); réunion des parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (première réunion) (6); Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la première réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (1); rapport de la quatrième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (1); rapports du Comité de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2); rapports du Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (2); rapports établis dans le cadre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (10);
- vi) Réunion des pays signataires de la Convention sur l'accès aux informations, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Comité de contrôle de l'application (36); Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (18); Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (3); rapports établis dans le cadre de la Convention d'Aarhus (15); rapport du Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (4);
- vii) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a. Services fonctionnels fournis aux réunions : Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, 2006 (4);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la session annuelle du Comité directeur du PEP (1); rapports demandés par le Comité directeur du PEP (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : stratégies et politiques : résumé de l'étude approfondie de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (2006) (2); série de publications sur l'eau (2);
 - ii) Publications isolées : CD-ROM de toutes les études de performance environnementale, pour la Conférence ministérielle de Belgrade « Un environnement pour l'Europe » (1); manuel sur la capacité de développement pour le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale de la CEE (1); compendium des bonnes pratiques en matière d'accès à la justice (1); compendium des bonnes pratiques dans le domaine de la participation du public à la prise de décisions stratégiques (1); Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : manuel (1); Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : guide d'application du Protocole de Gothenbourg (1); Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : guide d'application du Protocole sur les polluants organiques persistants et des métaux lourds (1); études de la performance environnementale (6); indicateurs environnementaux pour les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale (2); directives sur les arrangements institutionnels et les mécanismes intégrés d'élaboration des politiques et de prise de décisions (dans le domaine du transport, de la santé et de l'environnement) (1); directives sur la surveillance et l'évaluation (1); directives sur l'eau et la santé (1); manuel à l'intention des utilisateurs de la chambre de compensation d'Aarhus et les administrateurs nationaux (1); guide d'application de la stratégie sur l'éducation en vue du développement durable (1); actes de la Conférence ministérielle de Belgrade « Un environnement pour l'Europe » (1); progrès dans la transition : progrès et études de performance environnementale (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, affiches, pochettes d'information : brochure sur la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; brochures, fiches d'information sur les activités du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement CEE-OMS; bulletin sur les activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus, fiches d'information sur la Convention d'Aarhus et les progrès réalisés dans sa ratification et son application; manuel sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable; pochette d'information sur la coopération visant à créer des capacités dans le secteur de l'eau; manuel pour les non-initiés sur le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants; manuel pour les non-initiés sur les mécanismes d'application de la Convention d'Aarhus; pochettes pour les médias sur la Convention d'Aarhus;
 - iv) Supports techniques : mise à jour du site Web affichant des documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : conseils aux pays à économie en transition pour améliorer la gestion des cours d'eau transfrontières (4); conseils aux pays à économie en transition pour faciliter l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (4); conseils aux pays à économie en transition pour

faciliter l'application de la Convention d'Aarhus (4); conseils aux pays à économie en transition pour faciliter l'application de la Convention sur les accidents industriels (8); conseils aux pays à économie en transition pour faciliter l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); conseils aux pays à économie en transition pour l'établissement des études de performance environnementale (6); services pour l'amélioration de la capacité d'évaluation environnementale, axés sur les besoins des pays à économie en transition (2);

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sous-régionaux visant à promouvoir l'application de la Convention d'Aarhus (4); ateliers sous-régionaux visant à promouvoir l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2); ateliers sous-régionaux visant à promouvoir l'application de la stratégie sur l'éducation en vue du développement durable (3); sessions de formation pour le personnel assurant la liaison (Convention sur les accidents industriels) (1); ateliers sur les indicateurs environnementaux et l'établissement de rapports sur l'environnement (4); ateliers sur les cours d'eau transfrontières (5); ateliers sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (4); ateliers organisés dans le cadre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2); ateliers organisés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (12); ateliers organisés dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels (3).

Tableau 19.11

Ressources nécessaires : Sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	7 482,7	7 676,3	28	29
Autres objets de dépense	120,0	120,0	–	–
Total partiel	7 602,7	7 796,3	28	29
Fonds extrabudgétaires	8 880,3	8 453,5	5	5
Total	16 483,0	16 249,8	33	34

- 19.32 Le montant de 7 796 300 dollars, en augmentation de 193 600 dollars, financerait 29 postes ainsi que d'autres dépenses (services de consultants et d'experts et frais de voyage). Les ressources supplémentaires correspondent au redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), du sous-programme 3 (statistiques), qui est nécessaire pour maintenir la haute qualité d'exécution d'un programme de travail en expansion.

Sous-programme 2 Transports

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 836 400 dollars

- 19.33 Les activités au titre du sous-programme seront exécutées par la Division des transports. Le programme de travail a été élaboré sur la base du sous-programme 2 du programme 16 du plan-programme biennal et des priorités pour l'exercice 2006-2007. Les activités du sous-programme viseront à poursuivre l'actualisation des instruments internationaux juridiques en vigueur et des recommandations sur les transports et, selon que de besoin, d'en élaborer d'autres. Une assistance sera fournie aux pays de la CEE en transition aux fins de la mise en œuvre de ces instruments juridiques et de ces recommandations, l'accent étant mis sur les pays des Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale.

Tableau 19.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter les mouvements internationaux des personnes et de biens par les moyens de transport intérieurs et améliorer la sécurité, la défense de l'environnement, le rendement énergétique et la sécurité dans le secteur des transports de manière à contribuer efficacement au développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Adoption, au niveau régional ou mondial, de modifications aux instruments juridiques en vigueur et aux recommandations concernant les transports routiers, ferroviaires, fluviaux et les infrastructures de transports combinés, le franchissement des frontières, le transport de marchandises dangereuses et autres questions liées aux transports, ainsi qu'aux réglementations concernant les véhicules, et élaboration de nouveaux instruments juridiques et de nouvelles réglementations concernant les véhicules, notamment mondiales	<p>a) i) Nombre d'instruments juridiques modifiés</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 15 instruments juridiques modifiés 2004-2005 (estimation) : 10 instruments juridiques modifiés 2006-2007 (objectif) : 16 instruments juridiques modifiés</p> <p>ii) Nombre de modifications aux réglementations en vigueur concernant les véhicules et de nouvelles réglementations en la matière, notamment mondiales, qui ont été adoptées</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 135 amendements et réglementations nouvelles 2004-2005 (estimation) : 137 amendements et réglementations nouvelles 2006-2007 (objectif) : 115 amendements et réglementations nouvelles</p> <p>iii) Nombre de modifications adoptées aux recommandations des Nations Unies relatives au transport de marchandises dangereuses et</p>

	au système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 2 séries d'amendements 2004-2005 (estimation) : 3 séries d'amendements 2006-2007 (objectif) : 3 séries d'amendements
b) Application accrue des instruments juridiques et des recommandations de la CEE en matière de transports	b) i) Nombre de nouvelles adhésions aux instruments juridiques de la CEE concernant les transports <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 15 nouvelles parties contractantes 2004-2005 (estimation) : 30 nouvelles parties contractantes 2006-2007 (objectif) : 20 nouvelles parties contractantes ii) Nombre d'instruments juridiques internationaux et nationaux modifiés pour tenir compte des recommandations des Nations Unies concernant le transport de marchandises dangereuses et les autres instruments juridiques de la CEE en matière de transports <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 2 168 instruments juridiques internationaux et nationaux 2004-2005 (estimation) : 1 974 instruments juridiques internationaux et nationaux 2006-2007 (objectif) : 2 117 instruments juridiques internationaux et nationaux
c) Poursuite du développement des infrastructures de transport propres à renforcer la coopération économique dans la région, en particulier entre l'Union européenne élargie et les pays non adhérents, compte tenu de l'impératif du développement durable	c) Nombre de kilomètres d'infrastructures routières et ferroviaires nouvelles et améliorées le long des principales liaisons de transport dans les pays non adhérents <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 4 804 kilomètres 2004-2005 (estimation) : 6 367 kilomètres 2006-2007 (objectif) : 7 000 kilomètres

Facteurs externes

- 19.34 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) un consensus est réalisé entre les différentes parties

concernées sur l'actualisation des instruments juridiques en vigueur et sur l'établissement de nouveaux instruments; b) les gouvernements et parlements décident de ratifier les instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports ou d'y adhérer et mettent ces instruments en application; c) la stabilité politique dans les pays membres est propice à l'amélioration des réseaux d'infrastructures de transport et à l'adoption de mesures propres à faciliter le passage des frontières; d) des ressources financières nationales et internationales adéquates sont fournies aux fins de l'élargissement des infrastructures et de la mise en œuvre d'autres instruments juridiques de la CEE en matière de transports; et e) il n'y a pas de déficit majeur dans le financement des voyages à effectuer pour se rendre aux réunions de la CEE relatives aux transports, en particulier par les représentants des pays des Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale, mais aussi pour permettre aux fonctionnaires du Secrétariat de se rendre à d'importantes réunions sur les transports.

Produits

19.35 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité d'experts du Conseil économique et social chargé du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité d'experts du Conseil économique et social chargé du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques – session biennale (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses et modifications apportées (170); documents sur le système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques (50); rapport sur la session biennale du Comité de 2006 (1); rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les travaux du Comité (1);
 - ii) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses du Conseil économique et social – quatre sessions (50);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses du Conseil économique et social (4);
 - iii) Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social, quatre sessions (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Sous-Comité d'experts du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social (4);

- iv) Comité des transports intérieurs :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires (8); bureau (20); session annuelle (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : analyse de la situation des transports dans les pays membres de la CEE et des nouvelles tendances (2); rapport sur les travaux de la session annuelle du Comité des transports intérieurs (2); rapport sur les activités concernant l'assistance aux pays en transition (2); rapports sur l'application des conventions et accords internationaux sur les transports (2);
- v) Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail du bruit (20); Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (28); Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (28); Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (28); Groupe de travail de la sécurité passive (28); Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (28); Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules, notamment les réunions du Comité d'administration et du Comité exécutif des Accords de 1958 et 1997 et de l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces, et Comité de gestion pour la coordination des travaux (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : résolution de synthèse sur la construction de véhicules (R.E.3) (1); documents sur les modifications apportées aux instruments juridiques sur la construction et sur les contrôles périodiques de véhicules automobiles (550); documents sur les nouveaux règlements techniques mondiaux dans le cadre de l'Accord de 1998 et sur les modifications apportées aux règlements en vigueur (120); rapport sur l'état de l'Accord de 1958 (6); rapport sur l'état de l'Accord de 1997 sur les contrôles techniques périodiques (6); rapport sur l'état de l'Accord mondial de 1998 (6); rapports du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (4); rapports du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); rapports du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); rapports du Groupe de travail du bruit (4); rapports du Groupe de travail de la sécurité passive (4); rapports du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4); rapports sur les travaux des sessions du Forum mondial, y compris les rapports du Comité de gestion pour la coordination des travaux et du Comité d'administration et du Comité exécutif des Accords de 1958, 1998 et 1997 (6);
- vi) Groupe de travail du transport des denrées périssables :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail du transport des denrées périssables (16);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur les modifications apportées à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et sur le matériel spécial devant être utilisé pour ce transport (ATP) (2); rapport sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail du transport des denrées périssables (2);

- vii) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion commune de la Commission de sécurité de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (45); Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Réunion commune avec les experts de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures) (ADN) (20); Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées aux annexes techniques de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du RID et de l'ADN, en particulier en vue de les harmoniser avec les recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant le transport des marchandises dangereuses (200); rapport sur les travaux de la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (2); rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (4); rapport sur les travaux de la Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (4);
- viii) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports (2); rapport sur les liaisons de transport eurasiatiques (1);
- ix) Groupe de travail des statistiques des transports :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail des statistiques des transports (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents à l'intention du Groupe de travail des statistiques des transports sur des questions telles que le recensement des routes E, le glossaire des statistiques des transports, l'harmonisation des statistiques des transports urbains et régionaux durables, la révision des systèmes de classification utilisés dans l'établissement des statistiques des transports, les bases de données sur les accidents de la route, etc. (24); rapport sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des statistiques des transports (2);
- x) Groupe de travail des transports routiers :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (4); Groupe de travail des transports routiers (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur la révision de la résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (1); documents sur les modifications apportées à la Convention relative au Contrat

de transport international des marchandises par route (CMR) (2); documents sur les modifications apportées à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (2); rapport sur les travaux de la Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (1); rapport sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des transports routiers (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (2);

- xi) Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (28);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents destinés à un séminaire sur les questions de sécurité de la circulation routière (6); documents sur les modifications apportées à la Convention sur la circulation routière et à la Convention sur la signalisation routière de 1968 (2); documents sur les prescriptions nationales dans le domaine de la sécurité de la circulation routière (2); documents sur la révision des résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) (2); rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (4);
- xii) Groupe de travail des transports par chemin de fer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions du Groupe de travail des transports par chemin de fer (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) (4); rapport sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen (2);
- xiii) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (2); rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (4);
- xiv) Groupe de travail des transports par voie navigable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (12); sessions du Groupe de travail des transports par voie navigable (12); Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (2); rapport sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des transports par voie navigable (2); rapports de la

Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (2); rapports du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (4);

- xv) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (4); Comité d'administration de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (4); Comité d'administration de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (transport international routier) (Convention TIR) (8); Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (48);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document sur la préparation d'une nouvelle convention de la CEE relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer (1); documents sur la Convention relative au transport ferroviaire en transit (2); rapport du Comité d'administration de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (1); rapport du Comité d'administration de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1); rapport sur les travaux des sessions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (6); rapport sur les incidences juridiques et techniques de la Convention de la CEE relative au régime douanier des conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool de transport international (1); rapports du Comité d'administration de la Convention relative au transport routier international (4); rapports sur les réunions du Conseil exécutif de ladite convention (8);
- xvi) Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement, 2007 (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les travaux de la session annuelle du Comité directeur du Programme paneuropéen (1); rapports demandés par le Comité directeur du Programme paneuropéen (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : recensement des routes E (2005) (1); Accord relatif au transport international des denrées périssables (ATP) (1); manuel sur l'Accord relatif au transport international des denrées périssables (1); bulletin annuel de statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord (Internet seulement) (2); bulletin annuel de statistiques des transports en Europe (2); Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR) (1); Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN) (1); Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques (1); inventaire des normes et paramètres principaux du réseau européen de voies de navigation intérieure (1); inventaire des normes et paramètres principaux du réseau européen de voies de navigation intérieure (1);

inventaire des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (1); carte du réseau des routes E (1); carte du réseau des voies européennes de navigation intérieure (1); carte du réseau des lignes de chemin de fer européennes (1); carte du réseau de transport combiné (révision) (1); recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (1); manuel du transport international routier (1); recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (réglementation type) (1); recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses, tests et critères (1);

- ii) Brochures, fiches d'information, affiches, dossiers d'information : manuel sur les statistiques des transports; supports d'information comme le répertoire du Comité des transports intérieurs;
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse;
 - iv) Supports techniques : mise à jour des bases de données sur les statistiques des accidents de la circulation routière, le transport et l'environnement, le transport de marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables et les statistiques des transports; mise à jour et exploitation du site Web qui fournit les documents de réunion, les extraits de publications et l'information relative aux activités menées dans le cadre de ce sous-programme; règlements concernant les véhicules et les modifications qui y sont apportées;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions chargées de donner des avis sur les instruments juridiques relatifs à la sécurité de la circulation routière, à la facilitation du transport, au passage des frontières, à la construction de véhicules et au transport de marchandises dangereuses et autres cargaisons spéciales (20);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : séminaire sur les questions relatives à la sécurité de la circulation routière comme suite à la résolution 58/289 de l'Assemblée générale (1); séminaires portant sur certains aspects des transports, notamment les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemins de fer transeuropéens en vue d'assurer la formation de quelque 300 responsables, par exemple dans les domaines de la tarification des infrastructures de transport, du transport intermodal, des systèmes intelligents de transport, des nouvelles technologies applicables aux opérations de transport par chemins de fer, de la réforme des chemins de fer, de la collecte de données sur l'infrastructure des transports, des centres logistiques/villages d'affrètement, du passage des frontières (4); séminaires sur des sujets à sélectionner dans les domaines ci-après : la contribution du transport au commerce et au développement dans la région de la CEE; et l'évaluation des coûts relatifs au transport (2);
 - iii) Projets opérationnels : projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) (1); projet de chemins de fer transeuropéens (1).

Tableau 19.13

Ressources nécessaires : Sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	8 382,7	8 643,7	33	34
Autres objets de dépense	215,1	192,7	–	–
Total partiel	8 597,8	8 836,4	33	34
Fonds extrabudgétaires	2 419,2	2 169,8	6	6
Total	11 017,0	11 006,2	39	40

- 19.36 Le montant de 8 836 400 dollars, en augmentation de 238 600 dollars, est demandé pour financer 34 postes, ainsi que les dépenses concernant d'autres rubriques, y compris les dépenses relatives aux consultants et experts, les frais de voyage du personnel et le coût des services contractuels. L'augmentation enregistrée au titre des postes est imputable au redéploiement interne d'un poste P-3 du sous-programme 4 (Analyse économique) afin d'exécuter les tâches techniques et administratives nécessaires pour l'élaboration et l'actualisation du Recueil des règlements mondiaux admissibles et du Registre des règlements techniques mondiaux dont la création avait été prévue dans l'Accord de 1998. La diminution des ressources demandées aux autres rubriques correspond à la baisse des prévisions de dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie grâce à l'utilisation plus large qu'il est prévu de faire des installations de publication de l'Office des Nations Unies à Genève.

Sous-programme 3
Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 029 400 dollars

- 19.37 Les activités prévues au titre du sous-programme seront exécutées par la Division de statistique et dirigées par la Conférence des statisticiens européens, sous les auspices conjoints de la CEE et de la Commission de statistique de l'ONU. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 3 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Les activités seront axées sur le renforcement des systèmes statistiques pour assurer les adaptations voulues qui leur permettront d'être en parfaite adéquation avec les principes fondamentaux de l'ONU; la promotion du rôle de coordination dévolu à la Conférence par un renforcement du programme statistique intégré; la facilitation de certains travaux méthodologiques relatifs à l'établissement de concepts, méthodes et normes statistiques appropriés en vue d'améliorer la comparabilité des données au niveau international et la participation à ces travaux; et la fourniture d'un appui statistique pour l'étude et l'analyse des paramètres socioéconomiques de la société.

Tableau 19.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la fiabilité des statistiques officielles nationales et en assurer la comparabilité au niveau international

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Perfectionnement des cadres institutionnels nationaux et des pratiques correspondantes d'application des pays membres conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de la CEE

a) i) Nombre de pays assurant une meilleure application des principes fondamentaux par la révision de leur législation nationale en matière de statistiques

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3 pays en transition ayant adopté une nouvelle législation pendant la période considérée

2004-2005 (estimation) : 3 pays en transition ayant adopté une nouvelle législation pendant la période considérée

2006-2007 (objectif) : 5 pays en transition ayant adopté une nouvelle législation pendant la période considérée

ii) Nombre de recommandations de la CEE appliquées afin d'améliorer les cadres institutionnels nationaux de statistiques officielles

Mesure des résultats :

2002-2003 : 2 pays évalués ayant accepté des séries de recommandations faites par la CEE

2004-2005 (estimation) : 3 pays évalués ayant accepté des séries de recommandations faites par la CEE

2006-2007 (objectif) : 3 pays évalués ayant accepté des séries de recommandations faites par la CEE

b) Meilleure application des normes et pratiques recommandées sur le plan international afin d'assurer la comparabilité des statistiques, en particulier par les pays les moins avancés de la région

b) i) Nombre de normes statistiques nouvelles ou révisées adoptées par des autorités chargées des statistiques, auxquelles la CEE a contribué quant au fond

Mesure des résultats :

2002-2003 : adoption de 2 normes nouvelles ou révisées pendant la période considérée

2004-2005 (estimation) : adoption de 2 normes nouvelles ou révisées pendant la période considérée

2006-2007 (objectif) : adoption de 5 normes nouvelles ou révisées pendant la période considérée

ii) Nombre de pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est ayant appliqué les normes et pratiques de base recommandées au niveau international en matière de statistiques macroéconomiques, sociales et démographiques

Mesure des résultats :

2002-2003 : 7 pays supplémentaires de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est ayant satisfait aux prescriptions de la Norme spéciale de diffusion des données pendant la période considérée

2004-2005 (estimation) : 7 pays supplémentaires de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est ayant satisfait aux prescriptions de la Norme spéciale de diffusion des données pendant la période considérée

2006-2007 (objectif) : 6 pays supplémentaires de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est ayant satisfait aux prescriptions de la Norme spéciale de diffusion des données pendant la période considérée

c) Rationalisation des activités dans le domaine statistique entre organisations internationales grâce à l'élimination des écarts et des doubles emplois

c) i) Pourcentage d'activités conjointes du programme statistique de la CEE menées en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et d'autres organisations internationales

Mesure des résultats :

2002-2003 : 75 % des réunions coparrainées par la CENUE et d'autres entités internationales qui établissent des statistiques

2004-2005 (estimation) : 75 % des réunions coparrainées par la CENUE et d'autres entités internationales qui établissent des statistiques

2006-2007 (objectif) : 75 % des réunions coparrainées par la CENUE et d'autres entités internationales qui établissent des statistiques

ii) Nombre d'organisations internationales présentant régulièrement leurs activités au titre de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistiques

Mesure des résultats :

2002-2003 : collaboration de 26 organisations à l'édition annuelle de la présentation intégrée

2004-2005 (estimation) : collaboration de 26 organisations à l'édition annuelle de la présentation intégrée

2006-2007 (objectif) : collaboration de 25 organisations à l'édition annuelle de la présentation intégrée

d) Amélioration de l'accès des utilisateurs à des données macroéconomiques, sociales et démographiques fiables, à jour et comparables

d) Pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits de la qualité, de la portée et de l'actualité des données

Mesure des résultats :

2002-2003 : 70 % des utilisateurs

2004-2005 (estimation) : 70 % des utilisateurs

2006-2007 (objectif) : 70 % des utilisateurs

Facteurs externes

- 19.38 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les entités internationales présentes dans la région de la CEE qui établissent des statistiques, notamment l'OCDE, EUROSTAT, le Fonds monétaire international et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, ainsi que les bureaux nationaux de statistique des pays membres de la CEE sont disposés à coopérer; b) les organismes statistiques nationaux, EUROSTAT, l'OCDE et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants communiquent gratuitement à la CEE les données dont elle a besoin pour alimenter ses bases de données statistiques; et c) il n'y a pas de déficit majeur dans le financement de l'assistance technique requise pour les bureaux nationaux de statistique des pays en transition.

Produits

- 19.39 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

- i) Conférence des statisticiens européens :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques démographiques et sociales (42); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques économiques (29); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux systèmes d'information statistique (36); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques du développement durable (6); session annuelle (10 séances); réunions du Bureau de la Conférence (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de travail pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques démographiques et sociales (8); documents de travail pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques économiques (5); documents de travail pour les réunions intergouvernementales sur les systèmes d'information statistique (3); documents de travail pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques du développement durable (1); documents relatifs à la coordination des travaux statistiques internationaux menés dans la région de la CEE (44); documents relatifs aux questions de politique générale intéressant les responsables des bureaux nationaux de statistique (20); documents relatifs aux questions de fond intéressant les responsables des bureaux nationaux de statistique (14); rapport sur la session annuelle (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, publication trimestrielle (8); *Trends in Europe and North America*, country profiles (2);
 - ii) Publications isolées : matériaux méthodologiques (2); monographie sur l'économie non observée (1); recommandations régionales pour la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 (1); monographies statistiques (2);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : matériels de sensibilisation sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle; Conférence des statisticiens européens; programme de travail intégré; base de données statistiques ventilées par sexe et base de données macroéconomiques; indicateurs socioéconomiques significatifs pour la région, etc.;
 - iv) Supports techniques : maintien du site Web (documents de séance, extraits de publications et informations sur les activités liées au présent sous-programme); mise à jour de la base de données statistiques ventilées par sexe et de la base de données macroéconomiques de la CEE; mise à jour de la base de données sur la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, consultable sur le Web;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : consultations spéciales avec des experts des bureaux nationaux de statistique au sujet de la compilation des données statistiques dont la CEE a besoin pour ses études et ses publications (2); consultations avec les administrations des bureaux nationaux de statistique au sujet de l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle et de la mise en conformité des législations statistiques avec les Principes (2);

- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : réunions, ateliers de formation et séminaires organisés dans le cadre de projets statistiques régionaux financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (4).

Tableau 19.15

Ressources nécessaires : Sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	8 359,0	7 902,8	34	32
Autres objets de dépense	117,5	126,6	–	–
Total partiel	8 476,5	8 029,4	34	32
Fonds extrabudgétaires	118,5	–	–	–
Total	8 595,0	8 029,4	34	32

- 19.40 Un montant de 8 029 400 dollars (ce qui représente une diminution de 447 100 dollars) est nécessaire pour assurer le financement de 32 postes et des dépenses connexes (consultants et experts, voyages du personnel et fournitures et accessoires). La diminution enregistrée pour les postes s'explique par les raisons suivantes : a) transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du présent sous-programme au sous-programme 1 (Environnement); b) réaffectation d'un poste d'administrateur P-2 (fonctionnaire adjoint chargé des systèmes d'information) à l'appui au programme; et c) échange d'un poste P-4 du sous-programme 3 contre un poste P-3 du sous-programme 9 à la suite d'une analyse de la structure des effectifs de la Division de statistique et de la réorganisation dont elle fait l'objet. L'augmentation enregistrée pour les autres objets de dépense correspond à l'accroissement des ressources à prévoir au titre des frais de voyage du personnel pour faire face à un plus grand nombre de demandes de participation à des réunions, mieux coordonner les activités des instituts internationaux de statistique dans la région et renforcer les activités qui ont un impact sur les pays de la Communauté d'États indépendants et l'Europe du Sud-Est.

Sous-programme 4
Analyse économique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 402 500 dollars

- 19.41 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'analyse économique. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Le sous-programme vise à fournir une analyse approfondie et détaillée de l'évolution de la situation et des problèmes économiques actuels dans la région de la CEE, en mettant l'accent sur les questions macroéconomiques et structurelles ainsi que sur les thèmes fondamentaux des Nations Unies qui ont trait au développement. Il offre ainsi une perspective internationale aux responsables nationaux de la politique économique par le biais de débats d'orientation et de publications. Les activités menées dans le domaine de la population visent à appuyer la mise en œuvre des documents finals des conférences régionales et mondiales qui ont lieu dans ce domaine en analysant et en confrontant

les expériences; elles contribueront également à éclairer la prise de décisions par des collectes de données et des travaux de recherche, l'accent étant mis tout particulièrement sur les questions relatives à la situation des hommes et des femmes au fil des générations.

Tableau 19.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la formulation des politiques ayant trait aux grands problèmes économiques et de développement auxquels les pays de la région de la CEE doivent faire face et contribuer à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies convenus au plan international

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension de l'évolution de la situation et des politiques économiques dans la région de la CEE, notamment dans les domaines ayant trait aux objectifs de développement des Nations Unies convenus au plan international	<p>a) i) Pourcentage des utilisateurs de l'<i>Étude sur la situation économique de l'Europe</i> qui estiment utiles et pertinentes les recommandations relatives à la conjoncture économique faites aux décideurs</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 65 % 2004-2005 (estimation) : 70 % 2006-2007 (objectif) : 70 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre des téléchargements concernant les analyses économiques de la Commission relatives aux politiques effectués à partir du site Web de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 10 téléchargements 2004-2005 (estimation) : 14 000 téléchargements 2006-2007 (objectif) : 15 000 téléchargements</p>
b) Renforcement des débats relatifs aux questions économiques et de développement, notamment à celles ayant trait aux thèmes fondamentaux des Nations Unies, tels que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le financement du développement, le développement durable, le vieillissement et l'égalité des sexes	<p>b) Pourcentage de participants se déclarant satisfaits des débats organisés par la Division de l'analyse économique</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 70 % 2004-2005 (estimation) : 70 % 2006-2007 (objectif) : 75 %</p>

Facteurs externes

19.42 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) des données sont communiquées par les sources

nationales et internationales pour les travaux d'analyse; b) les gouvernements manifestent un intérêt pour les débats d'orientation et sont disposés à y participer; c) il n'y a pas de déficit majeur dans le financement des analyses démographiques.

Produits

19.43 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants. Résumé de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe*, n° 1 (2);
 - ii) Commission économique pour l'Europe :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séminaire de printemps sur l'évolution de la situation économique dans la région de la CEE (4); sessions plénières (4 séances); réunions consacrées au suivi de la Conférence ministérielle de Berlin sur le vieillissement (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information pour une réunion consacrée au suivi de la Conférence ministérielle de Berlin sur le vieillissement (2); document d'information pour le débat de haut niveau de la session annuelle consacré à la politique générale (2);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *ECE Quarterly* (8); *Étude sur la situation économique de l'Europe* (2);
 - ii) Publications isolées : meilleures pratiques concernant les politiques en matière de vieillissement (1); de la transition à la post-transition en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants : politiques pour les 10 prochaines années (1); études sur les inégalités entre les sexes et les relations entre les générations (2); études et profils de pays relatifs aux personnes âgées (2); série de documents de travail consacrés à des questions liées à l'économie et au développement social (4);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : annonces de la parution de publications importantes ainsi que de manifestations spéciales telles que des séminaires;
 - iv) Supports techniques : base de données démographiques sur les pays européens; affichage sur le site Web de documents de séance, d'extraits de publications et d'informations sur diverses activités; document de fonds à l'intention du Forum économique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : Programme d'étude de la situation des hommes et des femmes au fil des générations : réunions du Conseil du Consortium du Programme d'étude de la situation des hommes et des femmes au fil des générations et du Groupe de travail informel chargé de ce programme (1); projet relatif aux échantillons de microdonnées obtenus à partir des recensements : réunions consacrées à la normalisation des échantillons de microdonnées (1);

Tableau 19.17

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 444,6	6 183,6	24	23
Autres objets de dépense	182,0	218,9	–	–
Total partiel	6 626,6	6 402,5	24	23
Fonds extrabudgétaires	748,4	180,8	–	–
Total	7 375,0	6 583,3	24	23

- 19.44 Un montant de 6 402 500 dollars (ce qui représente une diminution de 224 100 dollars) est nécessaire pour assurer le financement de 23 postes et des dépenses connexes (consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels et fournitures et accessoires). La diminution enregistrée pour les postes est due au fait qu'un poste d'administrateur P-3 a été transféré du présent sous-programme au sous-programme 2 (Transports) afin de renforcer un des secteurs prioritaires de la CEE. L'augmentation enregistrée pour les autres objets de dépense correspond à un transfert de ressources de la rubrique Direction exécutive et administration au présent sous-programme pour la couverture des frais de voyage des experts qui assistent au séminaire annuel organisé avant la session de la Commission du fait que le produit correspondant est inclus dans ce sous-programme.

Sous-programme 5
Énergie durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 422 700 dollars

- 19.45 Les activités prévues au titre du sous-programme seront exécutées par la Division de l'énergie durable. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 5 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Ce sous-programme sera axé sur la réalisation d'un développement énergétique durable pour les États membres de la CEE au moyen d'une coopération entre les gouvernements, les industries énergétiques et la communauté financière internationale. Il vise à promouvoir une meilleure intégration des politiques et des infrastructures énergétiques dans la région, à accroître la sécurité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la performance des industries énergétiques et à faciliter l'approvisionnement à long terme en combustibles fossiles par l'adoption universelle d'une classification type des réserves et des ressources énergétiques.

Tableau 19.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter a) la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie; et b) une meilleure intégration des politiques et infrastructures énergétiques des pays de la région

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et les milieux industriels au sujet des questions relatives à l'exploitation rationnelle de l'énergie, notamment à l'amélioration de l'environnement, et dans la création de marchés privilégiant l'efficacité énergétique dans les pays en transition

a) i) Pourcentage de participants aux débats qu'ils jugent utiles à la prise de décisions

Mesure des résultats :

2002-2003 : 46 %

2004-2005 (estimation) : 48 %

2006-2007 (objectif) : 50 %

ii) Nombre de réponses favorables recueillies lors de l'enquête d'évaluation en ligne sur l'utilisation des études techniques de la CEE relatives à l'énergie durable et à l'efficacité énergétique

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : à déterminer

iii) Augmentation du nombre de projets privilégiant l'efficacité énergétique dans les pays en transition dont le financement a été approuvé

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3 projets approuvés

2004-2005 (estimation) : 5 projets approuvés

2006-2007 (objectif) : 10 projets approuvés

b) Élargissement de l'application des recommandations, des directives et des instruments de la CEE ayant trait à l'exploitation rationnelle de l'énergie

b) i) Nombre de pays ayant élargi le champ d'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources énergétiques au pétrole, au gaz et à l'uranium

Mesure des résultats :

2002-2003 : 0 pays

2004-2005 (estimation) : 8 pays

2006-2007 (objectif) : 20 pays

ii) Nombre d'institutions bancaires et d'associations représentant les industries extractives et énergétiques qui ont adopté et utilisent la Classification-cadre

	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : aucune institution 2004-2005 (estimation) : 2 institutions 2006-2007 (objectif) : 5 institutions
c) Progrès dans l'exécution des projets d'appui à l'exploitation rationnelle de l'énergie (charbon, gaz naturel et électricité) et à l'efficacité énergétique	c) i) Nombre d'études préalables de faisabilité relatives aux projets d'investissement dans des techniques propres d'exploitation du charbon financés par le Compte de développement des Nations Unies pour l'Asie centrale <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : sans objet 2004-2005 (estimation) : aucun projet 2006-2007 (objectif) : 2 projets ii) Tonnes de gasoil remplacées par du gaz naturel dans les véhicules utilitaires dans le cadre du projet « Couloir bleu », qui vise à créer en Europe des couloirs de transport pour les véhicules alimentés au gaz <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : sans objet 2004-2005 (estimation) : sans objet 2006-2007 (objectif) : 300 000 tonnes

Facteurs externes

- 19.46 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les ressources requises sont mises à la disposition des pays en transition; b) les pays manifestent la volonté politique d'appliquer les recommandations de la CEE; et c) les pays en transition se dotent d'une capacité de réorienter leur cadre institutionnel et leur comportement de manière à répondre aux impératifs d'une économie de marché.

Produits

- 19.47 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité de l'énergie durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions. Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable (8); session annuelle (12 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'électricité (4 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement en combustibles fossiles (12 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (4 séances); réunions du Bureau (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux de la session annuelle (2); rapport sur l'utilisation de technologies non polluantes d'exploitation du charbon dans les pays en transition (1); rapport sur la transition

- économique dans le secteur énergétique (1); rapport sur les nouveaux risques pour la sécurité énergétique dans le contexte mondial (1); rapport sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies dans les États membres de la CEE (1); rapport sur les évolutions récentes des marchés de l'énergie dans la région de la CEE (1); rapport sur les politiques, stratégies et options en matière d'énergie durable intéressant les pays de la CEE (1);
- ii) Groupe de travail du gaz :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (8 séances); session annuelle (12 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de transport du gaz (1); réformes économiques et restructuration dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que leurs conséquences et leur importance pour les marchés et l'industrie du gaz (1); rapport sur les travaux de la session annuelle (2);
 - iii) Comité directeur du projet « Rendement énergétique 21 » :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (16 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la session annuelle du Comité directeur du projet « Rendement énergétique 21 » (2); rapport sur le rendement énergétique et l'échange de droits d'émission de carbone (1); rapport sur les investissements dans le rendement énergétique (1);
 - iv) Comité consultatif du Centre du gaz :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe spécial d'experts sur l'application de la Directive de l'Union européenne sur le gaz (12 réunions); session annuelle (4 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des droits de douane sur le transport de gaz (12 séances); sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des bases de données (12 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement du projet concernant le Centre du gaz (2); rapports sur les travaux des ateliers et conférences de haut niveau (4);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : Centre du gaz de la CEE : analyse du marché (2); nouveaux risques pour la sécurité énergétique et atténuation des risques dans le contexte mondial – série Énergie de la CEE (1); financement des stratégies et des réformes relatives à l'énergie durable (1);
 - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse sur les études et les séminaires consacrés à l'énergie;
 - iii) Supports techniques : entretien du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme;
 - iv) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : séminaires sur : a) la restructuration du secteur énergétique dans les pays en transition; et b) la dimension juridique,

réglementaire et sociale de la réforme du prix de l'énergie dans les pays en transition (2); ateliers et séminaires sur des sujets à choisir dans les domaines suivants : le développement énergétique durable; les problèmes énergétiques dans l'Europe élargie (2);

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : Projet « Rendement énergétique 21 » : missions sur la mise en place de mécanismes de financement de projets relatifs au rendement énergétique et la constitution de zones de démonstration du rendement énergétique (6 missions); Centre du gaz : missions visant à aider l'industrie du gaz, dans les pays en transition, à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires orientés vers l'économie de marché et harmonisés; élaboration de politiques et d'instruments de fixation des prix concernant le gaz; politiques de promotion des investissements (2);
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : Projet « Rendement énergétique 21 » : atelier sur la planification et l'ingénierie financière des projets d'investissement relatifs au rendement énergétique (1); séminaires et ateliers sur les réformes énergétiques dans le cadre de la transition des États membres est-européens de la CEE (4); colloque sur les politiques en matière de rendement énergétique dans le cadre de la mise en valeur durable de l'énergie dans la région de la CEE (1);
 - iii) Projets opérationnels : Projet « Rendement énergétique 21 » : création d'un marché de l'efficacité énergétique par la réalisation, en Europe orientale, de projets d'investissement dont le financement doit être assuré par des prêts de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou un fonds d'investissement lié au Projet (1);

Tableau 19.19

Ressources nécessaires : Sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	2 368,0	2 368,0	8	8
Autres objets de dépense	54,7	54,7	–	–
Total partiel	2 422,7	2 422,7	8	8
Fonds extrabudgétaires	918,7	1 057,7	3	3
Total	3 341,4	3 480,4	11	11

19.48 Le montant de 2 422 700 dollars, qui est inchangé par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal précédent, permettra de financer le maintien des huit postes existants ainsi que les dépenses connexes (consultants et experts et voyages du personnel).

Sous-programme 6 Développement du commerce

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 954 500 dollars

- 19.49 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par la Division du développement du commerce et du bois. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 6 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. La vocation du sous-programme est de faciliter le fonctionnement de l'infrastructure du commerce international et de la développer, grâce notamment à l'élaboration de normes, de règles, d'instruments et de recommandations politiques en la matière, mais aussi à l'amélioration des pratiques et procédures commerciales. En outre, on s'attachera à faire en sorte que les pays en période de transition économique, désavantagés, bénéficient de cette infrastructure commerciale, afin que puissent être atteints les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire, dans le Programme de Doha pour le développement et dans le programme de l'ONU qui vise à mettre les technologies de l'information et les communications au service du développement.

Tableau 19.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter la coopération commerciale et économique parmi les pays de la région de la CEE et avec le reste du monde

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Adoption par les États membres de recommandations, normes, règles, directives et instruments nouveaux ou révisés visant à faciliter le commerce, notamment celui des produits agricoles	<p>a) i) Nombre de recommandations, normes, règles, directives et instruments, nouveaux ou actualisés, de la CEE en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique qui sont adoptés par les États membres</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2002-2003 : 10 recommandations, normes, règles, directives et instruments, nouveaux ou actualisés, de la CEE adoptés par les États membres</p> <p>2004-2005 (estimation) : 14 recommandations, normes, règles, directives et instruments, nouveaux ou actualisés, de la CEE adoptés par les États membres</p> <p>2006-2007 (objectif) : 14 recommandations, normes, règles, directives et instruments, nouveaux ou actualisés, de la CEE adoptés par les États membres</p> <p>ii) Nombre de règles et recommandations internationales relatives aux produits agricoles, nouvelles ou révisées, qui ont été adoptées</p>

b) Renforcement de l'application des recommandations, normes, règles, directives et instruments relatifs à la facilitation du commerce, notamment celui des produits agricoles

Mesure des résultats :

2002-2003 : 38 règles et recommandations internationales relatives aux produits agricoles, nouvelles ou révisées, de la CEE adoptées

2004-2005 (estimation) : 36 règles et recommandations internationales relatives aux produits agricoles, nouvelles ou révisées, de la CEE adoptées

2006-2007 (objectif) : 36 règles et recommandations internationales relatives aux produits agricoles, nouvelles ou révisées, de la CEE adoptées

b) i) Augmentation du nombre de recommandations, normes, règles, directives et instruments appliqués par les États membres

Mesure des résultats :

2002-2003 : 15 cas d'application au niveau national de recommandations, règles, directives et instruments

2004-2005 (estimation) : 15 cas d'application au niveau national de recommandations, règles, directives et instruments

2006-2007 (objectif) : 25 cas d'application au niveau national de recommandations, règles, directives et instruments

ii) Nombre de téléchargements, depuis le site Internet de la CEE, des recommandations, normes, règles, directives et instruments essentiels, ce qui donne une indication de leur degré d'utilisation

Mesure des résultats :

2002-2003 : 207 852 téléchargements

2004-2005 (estimation) : 354 739 téléchargements

2006-2007 (objectif) : 400 000 téléchargements

iii) Nombre total cumulé des cas d'application de règles de la CEE relatives à la qualité des produits agricoles dans les États membres (nombre total des normes multiplié par le nombre total de pays qui les appliquent)

Mesure des résultats :

2002-2003 : 1 097 cas d'application de règles relatives à l'agriculture dans les États membres

	2004-2005 (estimation) : 1 400 cas d'application de règles relatives à l'agriculture dans les États membres
	2006-2007 (objectif) : 1500 cas d'application de règles relatives à l'agriculture dans les États membres
c) Renforcement de la concertation à propos des pratiques commerciales et du cadre réglementaire	c) Pourcentage de participants aux débats d'orientation qui jugent ces derniers utiles pour la prise de décisions
	<i>Mesure des résultats :</i>
	2002-2003 : Non disponible
	2004-2005 (estimation) : 55 % des personnes interrogées qui jugent les débats d'orientation utiles à la prise de décisions
	2006-2007 (objectif) : 65 % des personnes interrogées qui jugent les débats d'orientation utiles pour la prise de décisions

Facteurs externes

- 19.50 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) volonté politique et coopération des gouvernements et des organisations internationales; b) informations disponibles et communiquées par les États membres de la CEE; c) participation active de spécialistes aux réunions techniques de la CEE; d) participation au programme de travail des pays en période de transition économique à faible revenu, qui disposent des fonds nécessaires à cet effet, aucun manque à recevoir important n'étant enregistré.

Produits

- 19.51 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10); réunions du Bureau du Comité (12);
 - b. Documentation délibératoire : documents d'information destinés au Comité (2); rapports des organes subsidiaires au Comité (10); rapports du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2); rapports sur la coopération avec d'autres organisations (2); rapports sur les activités d'assistance technique (2); rapports sur le programme de travail et son exécution (4); rapports sur des thèmes choisis par le Bureau du Comité (4);
 - ii) Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (Groupe de travail 6) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10); réunions du Groupe spécial d'experts mandaté par le Groupe de travail 6 (20);

- b. Documentation délibératoire : rapports du Groupe spécial d'experts du Groupe de travail sur les techniques de réglementation (2); rapports du Groupe de travail (2); rapports sur les questions d'application et de normalisation au niveau national qui ont une incidence sur le commerce international (8); rapports sur des thèmes qui seront choisis par le Bureau du Groupe de travail 6 (6);
- iii) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (Groupe de travail 7) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10); Section spécialisée du groupe de travail 7 sur la normalisation des produits secs et séchés (12); Section spécialisée du Groupe de travail 7 sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais (12); Section spécialisée du Groupe de travail 7 sur la normalisation de la viande (12); Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (10);
 - b. Documentation délibératoire : récapitulatif des nouvelles règles et des règles révisées, et autres conclusions pertinentes arrêtées à l'issue des réunions (40); rapports des sections spécialisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (8); rapports du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2);
- iv) Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (16); réunions dans le cadre du Forum CEFACT (40);
 - b. Documentation délibératoire: rapports de groupes d'experts du CEFACT (10); rapports du Bureau du CEFACT (2); rapports du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) (2); rapports sur des sujets ou des questions choisis par le Bureau du CEFACT (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : recueil de normes, règles et pratiques de référence en matière de commerce international (1); Répertoire du développement du commerce (2); Normes et recommandations de la CEE relatives au commerce et aux transactions électroniques (2); Normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés (révision) (2); Normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (révision) (2); Normes de la CEE relatives aux plants de pomme de terre (révision) (2); Code des lieux pour le commerce et les transports (4); Répertoire pour l'échange de données commerciales, aussi connu sous l'appellation de Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) (4);
 - ii) Publications isolées : tableau en couleur pour les produits secs et séchés (1); Liste CEE des secteurs appelant une normalisation (1); directives sur la normalisation, la surveillance des marchés et les politiques de réglementation y afférentes (1); publications sur des thèmes touchant au commerce (4); rapport sur les questions de développement durable intéressant le commerce dans le secteur des forêts en Russie (1); normes de la CEE relatives à la viande bovine : carcasses et coupes commerciales (1); normes de la CEE relatives à la viande caprine : carcasses et coupes commerciales (1); normes de la CEE relatives à la viande de dinde : carcasses et coupes commerciales (1); publications relatives aux documents commerciaux électroniques (UNEDocs) (2);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes d'information : brochure sur les activités du CEFACT à l'appui de l'utilisation du commerce électronique par les

- petites et moyennes entreprises et les pays en période de transition économique; brochure sur les activités de la CEE en matière de développement du commerce; brochure d'information sur les normes de qualité des produits agricoles; brochure d'information sur la facilitation du commerce et ONU/EDIFACT; brochure sur le Groupe de travail 6 sur ses activités; dossier d'information sur les activités du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et des entreprises;
- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications;
 - v) Supports techniques : tenue à jour du site Internet du réseau de relais multiplicateurs, qui propose des documents et d'autres éléments d'information sur les activités et les travaux liés au sous-programme; services Web pour l'intégration des listes de codes recommandées par la CEE; services Web pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs);
 - vi) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : Forum sur le développement durable du commerce des produits de la biomasse (1); Forum sur les questions relatives à l'harmonisation technique et à l'évaluation de la conformité (2); forums sur les questions liées au développement du commerce, de l'industrie et des entreprises (2); Séminaire interrégional visant à promouvoir les normes de qualité des produits agricoles (1); séminaires régionaux visant à promouvoir les normes de qualité des produits agricoles (2); séminaire/ateliers sur des questions de politique commerciale (2); atelier sur la logistique des ports faisant le commerce du bois (1); ateliers sur le commerce et la gestion durable des forêts (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : séminaires sur des questions relatives au commerce dans les pays en période de transition économique (4); atelier sur les pratiques réglementaires (1);

Tableau 19.21

Ressources nécessaires : Sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	5 826,7	5 826,7	23	23
Autres objets de dépense	127,8	127,8	–	–
Total partiel	5 954,5	5 954,5	23	23
Fonds extrabudgétaires	1 021,5	172,9	1	–
Total	6 976,0	6 127,4	24	23

- 19.52 Le montant de 5 954 500 dollars correspond au maintien de 23 postes et inclut les autres objets de dépense y afférents, à savoir les services de consultants et d'experts, les déplacements des membres du personnel, les services contractuels, ainsi que les matières et fournitures.

**Sous-programme 7
Foresterie**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 603 000 dollars

- 19.53 Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront exécutées par le Service du bois de la Division du développement du commerce et du bois. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 7 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Les fonctions de surveillance et d'analyse du sous-programme seront maintenues, cependant que sa dimension politique et intersectorielle sera renforcée, particulièrement en ce qui concerne les institutions des pays en période de transition économique, l'utilisation rationnelle du bois, l'énergie provenant du bois et l'exploitation illégale des forêts. Le sous-programme prévoit en outre une contribution des régions à l'exécution de programmes de portée mondiale, et notamment au Département des forêts de la FAO et au Forum des Nations Unies sur les forêts.

Tableau 19.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer une gestion plus viable des forêts, grâce notamment à l'utilisation rationnelle et légale du bois, des autres produits de la forêt et des services forestiers dans la région de la CEE

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension des impératifs de la gestion viable des forêts, notamment des politiques nécessaires pour l'assurer, grâce à une capacité accrue de l'évaluer tant au niveau national qu'à l'échelon régional	<p>a) i) Pourcentage de pays de la CEE qui ont mis en place des programmes forestiers nationaux ou une politique sectorielle globale en la matière</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : Non disponible 2004-2005 (estimation) : 16 % 2006-2007 (objectif) : 50 %</p> <p>ii) Pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes quant aux indicateurs relatifs à la gestion viable des forêts à la cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : Non disponible 2004-2005 (estimation) : 35 % 2006-2007 (objectif) : 60 %</p>
b) Meilleure compréhension des principes d'utilisation rationnelle du bois, qui conduisent à l'adoption de politiques propres à les promouvoir et à une capacité accrue en matière de surveillance dans ce domaine	<p>b) i) Pourcentage de pays de la CEE qui ont adopté des politiques en faveur de l'utilisation rationnelle du bois, que ces politiques s'inscrivent ou non dans le cadre de programmes forestiers nationaux</p>

Mesure des résultats :

2002-2003 : Non disponible
2004-2005 (estimation) : 20 %
2006-2007 (objectif) : 30 %

ii) Pourcentage de pays de la CEE pouvant répondre de manière satisfaisante au questionnaire commun sur le secteur forestier établi par la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)

Mesure des résultats :

2002-2003 : Non disponible
2004-2005 (estimation) : 72 %
2006-2007 (objectif) : 80 %

c) Capacité accrue des pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Europe du Sud-Est d'assurer une gestion viable des forêts au niveau national, notamment grâce à l'élaboration de mesures politiques appropriées

c) Nombre accru de pays de la Communauté d'États indépendants et d'Europe du Sud-Est ayant adopté des programmes forestiers nationaux

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 1 pays
2006-2007 (objectif) : 8 pays

Facteurs externes

- 19.54 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays devront continuer à participer activement (présence aux réunions, collaboration avec les équipes de spécialistes, fournitures de données ou présentation de rapports, etc.); b) le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) devra se poursuivre, et le personnel et les autres ressources nécessaires à l'exécution du programme intégré CEE/FAO dans ce domaine devront être fournis; c) le partenariat avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui définit les grandes orientations en la matière et apporte un appui de haut niveau aux activités entreprises, devra se poursuivre.

Produits

- 19.55 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité du bois :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles du Bureau (6); session annuelle (14);
 - b. Documentation délibératoire : rapport annuel sur un sujet spécifique à déterminer (2); rapport sur la session annuelle du Comité du bois, comprenant le programme

- de travail (2); rapports de fond sur la situation des marchés des produits forestiers (2); rapports de fond sur l'appui au dialogue international sur les forêts (2);
- ii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10);
 - b. Documentation délibératoire : rapport sur la session annuelle, comprenant le programme de travail (2); rapport de fond consacré aux informations sur les ressources forestières (2); rapport de fond sur les marchés et les statistiques (2); rapport de fond sur l'étude prospective du secteur forestier (2);
 - iii) Commission européenne des forêts de la FAO :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10);
 - b. Documentation délibératoire : rapports de fond à l'intention de la Commission européenne des forêts de la FAO sur : un sujet spécifique à déterminer (1); les questions d'orientation qui se font jour (1); l'action menée récemment dans le secteur des forêts (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *International Forest Fire News* (4 numéros); *Timber Bulletin* : examen annuel du marché des produits forestiers (2 numéros); *Timber Bulletin* : Étude prospective sur les marchés des produits forestiers (2 numéros);
 - ii) Publications isolées : Documents de travail sur le bois et les forêts, établis à Genève (6); Études sur différents thèmes relatifs au bois et aux forêts réalisées à Genève (3);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : Annuaire du Comité du bois; annonces de publications de la Section du bois de la CEE; bulletin trimestriel de la Section du bois de la CEE;
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse en fonction du calendrier des réunions et des publications;
 - v) Ressources à caractère technique : base de données sur la production, la consommation et le commerce de produits forestiers; base de données sur les ressources forestières; base de données sur l'assistance aux pays dont l'économie est en période de transition; actualisation régulière de la base de données sur les prix du bois; maintenance d'un site Web proposant des documents sur les réunions, des extraits de publication et des éléments d'information sur les activités liées au sous-programme;
 - vi) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : séminaires sur des sujets déterminés par le Comité du bois de la CEE (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sur des questions intéressant le secteur de la foresterie, notamment le renforcement des capacités, la commercialisation et l'homologation des produits forestiers, l'accent étant mis sur les questions relatives aux économies en période de transition, dont les thèmes respectifs seront déterminés par le Comité du bois (3).

Tableau 19.23

Ressources nécessaires : Sous-programme 7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 560,1	1 560,1	6	6
Autres objets de dépense	42,9	42,9	–	–
Total partiel	1 603,0	1 603,0	6	6
Fonds extrabudgétaires	84,0	45,7	–	–
Total	1 687,0	1 648,7	6	6

- 19.56 Le montant de 1 603 000 dollars correspond au maintien des six postes et inclut les autres objets de dépense y afférents, à savoir les services de consultants et d'experts et les frais de voyage du personnel.

**Sous-programme 8
Établissements humains**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 682 200 dollars

- 19.57 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme seront exécutées par la Division de l'environnement et des établissements humains. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 8 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Dans le souci de contribuer à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté, la promotion de la parité des sexes et la gestion viable de l'environnement, les activités prévues au titre du sous-programme se concentreront en 2006-2007 sur le renforcement des capacités au sein des établissements humains. À cette fin, des orientations politiques seront définies, en particulier par l'entremise d'examins de pays portant sur la situation en matière de logement et d'administration des terres, l'accent étant mis sur les préoccupations des groupes de population vulnérables d'un point de vue social.

Tableau 19.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la situation des établissements humains dans la région de la CEE grâce à un développement urbain écologiquement rationnel qui tienne compte des besoins des groupes de population vulnérables d'un point de vue social et de la parité des sexes

Réalizations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Mise en place de politiques mieux conçues dans le secteur du logement grâce à

a) i) Nombre de pays qui se sont déclarés prêts à procéder à une évaluation de la situation

l'application des recommandations formulées, en tenant compte des préoccupations des groupes de population vulnérables

nationale en matière de logement dans le cadre du programme d'examen de pays

Mesure des résultats :

2002-2003 : 10 pays

2004-2005 (estimation) : 13 pays

2006-2007 (objectif) : 16 pays

ii) Pourcentage des recommandations touchant à des domaines essentiels qui ont été appliquées par les pays dont le mode d'administration foncière a été examiné, selon les éléments d'information communiqués au Comité des établissements humains

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 40 % des recommandations

2006-2007 (objectif) : 60 % des recommandations

b) Poursuite de la mise en place de mesures de réforme en matière d'administration foncière

b) i) Nombre de pays qui se sont déclarés disposés à évaluer leur système d'administration foncière au moyen d'un examen de leurs méthodes en la matière

Mesure des résultats :

2002-2003 : 4 pays

2004-2005 (estimation) : 5 pays

2006-2007 (objectif) : 7 pays

ii) Pourcentage des recommandations appliquées par les pays ayant participé à un tel examen, selon les éléments d'information communiqués au Comité des établissements humains

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 35 %

2006-2007 (objectif) : 55 %

c) Amélioration de la formulation des politiques d'urbanisme

c) Nombre de pays qui ont pris des mesures pour appliquer les directives en matière d'urbanisme, selon les éléments d'information communiqués au Comité des établissements humains

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : non disponible

2006-2007 (objectif) : 7 pays

Facteurs externes

- 19.58 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les données statistiques et renseignements nationaux concernant la situation des établissements humains doivent être adéquats, en particulier en vue de l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement et l'administration foncière dans les pays en période de transition économique et de la constitution d'une base de données statistiques sur les établissements humains; b) les gouvernements des pays membres font preuve de la volonté politique et sont dotés du cadre institutionnel nécessaire pour appliquer les recommandations du Comité.

Produits

- 19.59 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Le Comité des établissements humains :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle (10); réunion du Bureau du Comité des établissements humains (4);
 - b. Documentation délibératoire : documents d'information en vue des débats approfondis du Comité (2); autres rapports demandés par le Comité (8); rapports sur la session annuelle du Comité des établissements humains (2);
 - ii) Groupe de travail de l'administration des biens fonciers :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session biennale (4);
 - b. Documentation à l'attention des organes délibérants : documents d'information en vue des débats approfondis du Groupe de travail (2); autres rapports demandés par le Groupe de travail (4); rapport sur la session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Bulletin of Housing and Building Statistics for Europe and North America* (1);
 - ii) Publications isolées : examens de pays portant sur le secteur du logement (3); tendances en matière d'établissements humains dans la région de la CEE (1); orientations politiques s'agissant des établissements humains (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures et fiches d'information sur les activités du Comité des établissements humains;
 - iv) Ressources à caractère technique : maintenance d'un site Web proposant des documents de séance, des extraits de publication et des éléments d'information sur les activités liées au sous-programme;
 - c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement, sur l'administration foncière, ainsi que sur le logement et l'aménagement du territoire (13);

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers et séminaires sur le logement, l'administration foncière et l'aménagement du territoire (6);

Tableau 19.25

Ressources nécessaires : Sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	663,7	663,7	3	3
Autres objets de dépense	14,0	18,5	–	–
Total partiel	677,7	682,2	3	3
Fonds extrabudgétaires	296,1	330,0	–	–
Total	973,8	1 012,2	3	3

- 19.60 Le montant de 682 200 dollars, en augmentation de 4 500 dollars, correspond au maintien des trois postes existants et inclut les autres objets de dépense y afférents, à savoir notamment des services de consultants et d'experts et les frais de voyage du personnel. L'augmentation de 4 500 dollars à la rubrique Autres objets de dépenses correspond aux prévisions de dépenses au titre des consultants dans le cadre du programme de travail proposé.

Sous-programme 9
Restructuration industrielle et développement
de l'entreprise

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) 1 792 900 dollars

- 19.61 Les activités prévues au titre de ce nouveau sous-programme seront exécutées par la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 9 du Programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Dans le cadre de ce sous-programme, on s'efforcera d'aider les gouvernements à moderniser l'industrie, à développer l'entreprise et l'entrepreneuriat et à renforcer les fondations de l'économie du savoir qui se fait jour actuellement, grâce à une meilleure concertation au sujet de l'action à mener, à la diffusion d'éléments d'information sur les pratiques de référence et à l'élaboration de recommandations relatives aux secteurs concernés à l'intention des gouvernements.

Tableau 19.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la restructuration industrielle et le développement d'entreprises performantes et compétitives, en particulier dans les pays en période de transition économique

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la concertation au sujet de la restructuration et de la modernisation industrielles, notamment grâce à la promotion des petites et moyennes entreprises novatrices et au développement d'économies du savoir reposant sur des rapports d'évaluation nationaux sous forme électronique qui identifient les lacunes et y associent les recommandations politiques correspondantes

a) i) Pourcentage de recommandations politiques résultant des rapports d'évaluation nationaux sous forme électronique qui ont été appliqués par les pays ayant fait l'objet d'une telle évaluation

Mesure des résultats :

2002-2003 : 10 %

2004-2005 (estimation) : 15 %

2006-2007 (objectif) : 15 %

ii) Nombre de pépinières d'entreprises engendrées par les activités de la CEE liées au développement industriel

Mesure des résultats :

2002-2003 : 10 instances fournissant des services qui facilitent la création de nouvelles entreprises privées

2004-2005 (estimation) : 15 instances fournissant des services qui facilitent la création de nouvelles entreprises privées

2006-2007 (objectif) : 15 instances fournissant des services qui facilitent la création de nouvelles entreprises privées

b) Amélioration des politiques et des pratiques en faveur de la promotion de l'investissement

b) i) Pourcentage de recommandations politiques appliquées dans les pays en période de transition économique dans les domaines de la promotion de l'investissement qui font l'objet d'activités de la CEE

Mesure des résultats :

2002-2003 : 10 %

2004-2005 (estimation) : 15 %

2006-2007 (objectif) : 20 %

ii) Nombre d'initiatives et d'actions visant à promouvoir l'investissement entreprises par les pays et qui sont l'aboutissement d'activités menées par la CEE

Mesure des résultats :

2002-2003 : 15 initiatives/actions

2004-2005 (estimation) : 15 initiatives/
actions

2006-2007 (objectif) : 20 initiatives/actions

Facteurs externes

- 19.62 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays en période de transition économique disposent des ressources nécessaires pour participer aux activités de la CEE et organiser les réunions prévues dans le cadre de ce sous-programme; b) les décideurs des pays en période de transition économique sont déterminés à aligner de façon systématique le cadre réglementaire et institutionnel sur les exigences de l'économie de marché; c) les pays en période de transition mesurent les avantages économiques et politiques associés à l'application des recommandations de la CEE; d) aucun manque à recevoir notable n'a de répercussions sur l'assistance fournie.

Produits

19.63 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire);
 - i) Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (groupe de travail 5) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles (8); réunions de groupes d'experts mandatés par le Groupe de travail, consacrées par exemple aux partenariats entre secteur public et secteur privé, aux droits de propriété intellectuelle et à l'utilisation des ressources foncières pour le développement (24);
 - b. Documentation délibératoire : rapports des groupes d'experts mandatés par le Groupe de travail 5 (12); rapports du Groupe de travail 5 (2);
 - ii) Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise (Groupe de travail 8) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles (8); réunions de groupes d'experts mandatés par le Groupe de travail 8, consacrées à la restructuration industrielle et à la compétitivité des entreprises, au développement des sociétés Internet et à l'économie du savoir, à l'entrepreneuriat et à la direction des entreprises (32);
 - b. Documentation délibératoire : documents d'information et analytiques sur des questions que choisira le Groupe de travail 8 (2); rapports des groupes d'experts mandatés par le Groupe de travail 8 (16); rapports du Groupe de travail 8 (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire)
 - i) Publications en série : rapport d'évaluation régional sur l'économie du savoir en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants (1);
 - ii) Publications isolées : pratiques de référence en matière de direction d'entreprise (1); rapports d'évaluation de la disponibilité des moyens informatiques dans les pays

- d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants (4); questions relatives à l'entreprenariat et au développement des entreprises (2); questions relatives à la restructuration industrielle et à la compétitivité (2);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures d'information sur le développement des sociétés Internet;
 - iv) Communiqués de presse (conférences de presse) : communiqués de presse qui seront publiés à l'occasion de réunions ou de tribunes, ou de la sortie d'ouvrages;
 - v) Ressources à caractère technique : maintenance d'un site Web proposant des documents relatifs à des réunions, des extraits de publications et des informations sur des activités liées au sous-programme (2);
 - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : forums/séminaires/ateliers, notamment sur la direction des entreprises, la restructuration industrielle, la compétitivité, le développement des sociétés Internet et les petites et moyennes entreprises (demandés par le Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise) (6); forums/séminaires/ateliers, notamment sur les partenariats entre secteur public et privé et sur les droits de propriété intellectuelle (demandés par le Groupe de travail 5) (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire)
- i) Services consultatifs : visites du Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement du Groupe de travail 5 (4); missions de conseil sur des questions relatives à l'industrie, à la compétitivité, au développement des sociétés Internet et à l'investissement dans de telles sociétés, à la demande des gouvernements membres de la CEE (4);
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : atelier sur l'externalisation des services dans le secteur de l'informatique (1);

Tableau 19.27

Ressources nécessaires : Sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 689,1	1 742,6	6	6
Autres objets de dépense	54,8	50,3	–	–
Total partiel	1 743,9	1 792,9	6	6
Fonds extrabudgétaires	135,0	42,9	–	–
Total	1 878,9	1 835,8	6	6

19.64 Le montant de 1 792 900 dollars, qui traduit une augmentation de 49 000 dollars, correspond au maintien de six postes et inclut les autres objets de dépense y afférents, à savoir les services de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel et les matières et fournitures. L'augmentation des ressources nécessaires au titre de la rubrique Postes comprend la permutation d'un poste P-3 du sous-programme 9 et d'un poste P-4 du sous-programme 3, qui reflète le degré

de complexité et le niveau de responsabilité accrus qui sont désormais associés à l'exercice efficace des fonctions liées aux technologies de l'information et des communications et à l'économie du savoir dans la CEE. La diminution des ressources demandées à la rubrique Autres postes de dépense reflète une diminution des besoins au titre des services de consultants, sur la base des dépenses effectives.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 816 100 dollars

- 19.65 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Bureau exécutif, le Groupe des systèmes d'information et le Groupe de la coopération technique. Les services fournis à ce titre portent sur les aspects suivants : budget et finances, gestion des ressources humaines, services généraux et services techniques, services de conférence pour les réunions de la Commission et administration du programme de publications, services informatiques et coordination des fonctions et des activités intersectorielles.

Produits

- 19.66 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 sont les suivants :
- a) Administration générale : coordination de l'appui administratif, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, les finances et le budget, élaboration de directives, supervision du contrôle et du suivi de l'exécution du budget-programme, et établissement de rapports à ce sujet;
 - b) Services généraux et services techniques :
 - i) Élaboration de la politique de mise en œuvre de la stratégie informatique et des programmes d'achat; planification et coordination des ressources informatiques et télématiques; collaboration avec les prestataires de services et supervision, suivi et contrôle des activités informatiques qui leur sont confiées;
 - ii) Gestion de projets et mise en place de moyens informatiques, et prestation de services informatiques (Internet/intranet et logiciels de travail en groupe) aux divisions chargées des programmes de fond, afin d'améliorer la coopération avec les États membres et d'autres organisations internationales dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'informations et de la communication;
 - iii) Achats de matériel informatique et autre, ainsi que de mobilier, de fournitures et d'accessoires; configuration et installation des postes de travail, y compris des logiciels antivirus et autres dispositifs de sécurité; prestation de services d'assistance à l'ensemble de la Commission; mise en place de nouveaux logiciels d'infrastructure et de services, notamment une infrastructure d'archivage et de gestion de la documentation ou un système de gestion du site Web;
 - iv) Exécution et coordination des activités relevant du Système intégré de gestion menées à la CEE;
 - c) Services de conférence :
 - i) Établissement et gestion du programme des séances de la CEE et mise à disposition de celle-ci de la documentation, des installations et des services nécessaires, en étroite coordination avec les Services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève; organisation des réunions de la CEE tenues dans des pays membres à l'invitation du

- gouvernement et des réunions informelles tenues ailleurs qu'à Genève dans le cadre des ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
- ii) Préparation et organisation de la session annuelle de la CEE et de ses réunions informelles trimestrielles spéciales, et mise à disposition de la Commission de la documentation et des services nécessaires;
 - iii) Établissement et gestion du programme de publications;
- d) Budget-programme et comptabilité :
- i) Établissement des budgets-programmes pour les exercices biennaux et des rapports sur leur exécution, en liaison avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes, en coopération avec le Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Gestion des activités de coopération technique et des fonds extrabudgétaires;
- e) Gestion des ressources humaines :
- i) Administration du personnel, y compris le recrutement, les affectations et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège;
 - ii) Recensement et gestion des besoins de formation du personnel, cette activité consistant notamment à dispenser des cours de perfectionnement spécialisés et une formation interne à l'informatique ainsi qu'à organiser les autres actions de formation requises, en coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Relations entre l'administration et le personnel, dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et de contacts avec des représentants élus du personnel;
- f) Gestion de la coopération technique :
- i) Appui à l'établissement des priorités en matière de coopération technique, compte tenu des besoins et des demandes d'assistance technique des pays en transition, en particulier en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale;
 - ii) Coordination et soutien des activités opérationnelles entreprises par les divisions de la CEE, notamment par les conseillers régionaux, compte tenu du processus d'établissement des priorités mentionné ci-dessus;
 - iii) Organisation de consultations périodiques avec les groupements sous-régionaux et lancement d'initiatives visant à répondre efficacement aux besoins des pays confrontés à des problèmes et des préoccupations analogues;
 - iv) Appui aux programmes d'assistance technique multisectorielle dans les sous-régions et prestation de services et de conseils aux organes directeurs compétents, comme le Comité consultatif sous-régional du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale;
 - v) Suivi de la mise en œuvre des activités de coopération technique entreprises dans le cadre des accords de coopération de la CEE et des groupements et initiatives sous-régionaux;

- vi) Évaluation des activités d'assistance technique dans une perspective axée sur les résultats et promotion des échanges de données d'expérience entre les sous-programmes à cet égard;
- vii) Collecte de fonds, en coopération avec les divisions de la CEE et les conseillers régionaux;
- viii) Établissement de rapports sur les activités opérationnelles de la CEE pour examen par la Commission lors de ses sessions annuelles.

Tableau 19.28

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	4 075,0	4 284,1	17	18
Autres objets de dépense	2 556,6	2 532,0	–	–
Total partiel	6 631,6	6 816,1	17	18
Fonds extrabudgétaires	1 332,3	993,4	3	3
Total	7 963,9	7 809,5	20	21

19.67 Un montant de 6 816 100 dollars, correspondant à une augmentation de 184 500 dollars, est demandé pour financer 18 postes et les autres objets de dépense : dépenses de personnel autres, consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel et subventions et contributions. L'augmentation relative aux postes résulte de la réaffectation au Groupe des systèmes d'information d'un poste P-2 de fonctionnaire de l'information (adjoint de 1^{re} classe) provenant du sous-programme 3 (Statistiques), afin de doter le Groupe des moyens d'assumer l'entière responsabilité de l'exploitation et de l'enrichissement des bases de données de la Commission pour que la Division de statistique puisse se consacrer entièrement à ses activités de base. La diminution des autres dépenses représente principalement la différence entre : a) la réduction du coût des activités administratives financées en commun attendue de la baisse du coût des services fournis par le Centre international de calcul; b) l'augmentation, moindre, des frais de voyage du personnel imputable au fait que les consultations et la participation aux réunions du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants exigeront de nombreux déplacements à des tarifs élevés .

Tableau 19.29

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/58/7, chap. II)

V.4 Le Comité consultatif recommande qu'une réflexion soit engagée pour trouver d'autres moyens de communiquer l'information qui est actuellement diffusée dans des publications sur papier – par exemple en se servant davantage de l'Internet et de l'intranet de l'ONU ou en organisant des séminaires et des journées d'étude.

En 2006-2007, 72 publications seulement (44 % du nombre total prévu) devraient paraître uniquement sur support papier, contre 102 en 2004-2005. Les autres seront publiées soit à la fois sur support papier et sous forme électronique, soit uniquement sous forme électronique. Les versions électroniques seront disponibles sur CD-ROM ou sur l'Internet. Le nombre total de publications sera limité à 164, contre 192 (estimation) en 2004-2005.

V.5 Le Comité consultatif juge insuffisantes les mesures prises jusqu'à présent et estime que les commissions régionales devraient s'efforcer davantage de collaborer et d'avoir des échanges entre elles et avec les autres entités régionales afin de partager leurs données d'expérience, les enseignements qui en découlent et leur charge de travail.

La CEE collabore avec d'autres commissions régionales dans plusieurs domaines techniques (technologies de l'information et des communications, transports et facilitation du commerce) et, dans le cas de la CESAP, au Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (volets eau, énergie et transports). En outre, chaque commission régionale organise chaque année une réunion de coordination régionale à laquelle participent les chefs des bureaux régionaux des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies. À l'échelon mondial, les activités sont coordonnées par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui réunit les cinq commissions régionales, la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et les autres départements et entités concernés. Enfin, les chefs des unités intéressées se réunissent chaque année pour débattre de la planification des programmes et des questions connexes, dont la budgétisation axée sur les résultats.

V.6 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale avait constaté avec préoccupation, au paragraphe 72 de sa résolution 56/253, qu'il y avait dans les commissions régionales une proportion élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et qu'elle avait prié le Secrétaire général de lui rendre

Trois postes d'agent des services généraux imputés sur le budget ordinaire ont été supprimés au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (par. 26 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003). Comme le nombre des postes de cette catégorie n'était pas élevé par rapport au nombre de postes d'administrateur, leur suppression a eu des effets négatifs sur l'exécution d'une partie du programme de travail : des réunions ont dû être annulées ou reportées et la

compte à sa cinquante-septième session, le cas échéant, des initiatives qu'il aurait prises. Le Comité prend note de l'information figurant au paragraphe 66 de l'introduction du projet du budget-programme et demande que soient présentés pour chaque commission, dans les prévisions suivantes, des renseignements sur les mesures qui ont ou auront éventuellement été prises pour donner suite à la demande de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne les conditions d'emploi locales.

V.55 Le Comité rappelle la recommandation qu'il a formulée au paragraphe V.50 de son rapport précédent (A/56/7) concernant la possibilité de mettre en place des installations de vidéoconférence pour faciliter les communications entre les commissions régionales et les États membres ou entre les divers organismes des Nations Unies. Après s'être renseigné sur la suite donnée à sa recommandation, dont il était rendu compte au tableau 20.29, le Comité a été informé qu'un certain nombre de problèmes techniques avaient été résolus et que la question serait étudiée plus activement. Le Comité s'en félicite et prie la Commission de lui rendre compte des progrès accomplis dans le contexte du prochain projet de budget.

Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur son audit des commissions régionales (A/58/785)

71. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales devraient procéder à une réévaluation générale de leur mécanisme intergouvernemental, en vue de rationaliser les processus et d'éviter les chevauchements d'activités. Des recommandations tenant à

capacité interne de mise en page des publications et de composition de leur couverture s'est trouvée réduite.

Lorsque c'était possible, la CEE a eu recours à la vidéoconférence dans les cas suivants : réunions avec le Siège de l'ONU, entretiens avec des candidats à des postes et réunions techniques. On trouvera ci-dessous des données statistiques sur les utilisations de cette technique en 2003, 2004 et 2005 (à date) :

Année	Nombre de fois	Durée (minutes)
2003	25	3 075
2004	24	2 835
2005	4	390

La CEE fait actuellement l'objet d'un examen approfondi qu'elle a confié à des évaluateurs extérieurs. L'étude couvre, entre autres choses, le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la Commission. Le rapport final que les évaluateurs devraient publier en juillet 2005 contiendra des recommandations sur lesquelles la Commission se prononcera, après examen, au cours d'une session spéciale.

redynamiser et à appuyer les organes intergouvernementaux qui pourraient être utiles, et la redéfinition des attributions de ceux qui sont restés inactifs, devraient être présentées aux États Membres, pour examen. Concrètement, les secrétaires exécutifs devraient examiner la cohérence et l'efficacité d'ensemble de leurs organes intergouvernementaux, en s'efforçant tout particulièrement : i) de normaliser les règles et procédures pour la création de tels organes (y compris les organes subsidiaires); ii) d'évaluer et de contrôler périodiquement la contribution des membres des commissions régionales; iii) de préciser les mandats afin d'éviter que les activités des différents organes ne se chevauchent; iv) de revoir les mandats des organes qui ne sont pas opérationnels; v) de mettre en adéquation les organes intergouvernementaux et les divisions techniques qui leur fournissent des services; et vi) d'assurer le suivi des recommandations formulées par les organes intergouvernementaux et d'en rendre compte périodiquement. Les résultats de cet examen devraient figurer dans le rapport « Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes ». Il serait ainsi possible d'avoir une vision globale de l'impact des organes intergouvernementaux dans les diverses régions et de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre toutes les commissions régionales (AN/2003/459/01/003).

75. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales devraient adopter une politique commune en matière d'autoévaluation afin de faire en sorte : i) que les méthodes et procédures d'évaluation soient

La mise en œuvre de cette recommandation est en cours mais exige de plus amples consultations.

harmonisées, en ce qui concerne en particulier la planification et le choix de l'organe à évaluer, la portée de l'évaluation, la méthode employée, les conclusions, le choix des dates et les coûts; ii) que le cycle et la portée des évaluations suffisent à garantir un examen périodique de tous les programmes de travail et de leurs composantes; et iii) que le suivi des recommandations émises à l'issue de ces évaluations soit assuré et qu'il en soit rendu compte aux secrétaires exécutifs, afin d'apporter les améliorations voulues. Conformément aux directives du BSCI concernant le contrôle de l'exécution des programmes et l'établissement des rapports, les conclusions des autoévaluations devraient être consignées dans les rapports périodiques établis au titre de la procédure de budgétisation axée sur les résultats (AN/2003/459/01/005).

77. En ce qui concerne les collectes de fonds, le BSCI recommande de charger un agent de coordination dans chaque commission régionale :

- i) d'assurer le suivi de l'ensemble des réunions, activités et contacts concernant les appels de fonds; ii) de coordonner, de préparer et de suivre les conférences d'annonce de contributions; iii) de gérer une base de données sur tous les projets devant faire l'objet d'un appel de fonds; iv) d'établir à l'intention des secrétaires exécutifs un rapport trimestriel sur les progrès enregistrés dans les activités d'appel de fonds, qui serait distribué à tous les chefs de division; et v) d'assurer la mise en commun des pratiques de référence et des enseignements tirés des appels de fonds (AN/2003/459/01/006).

83. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales devraient

À la CEE, la coordination est assurée par le chef du Groupe de la coopération technique.

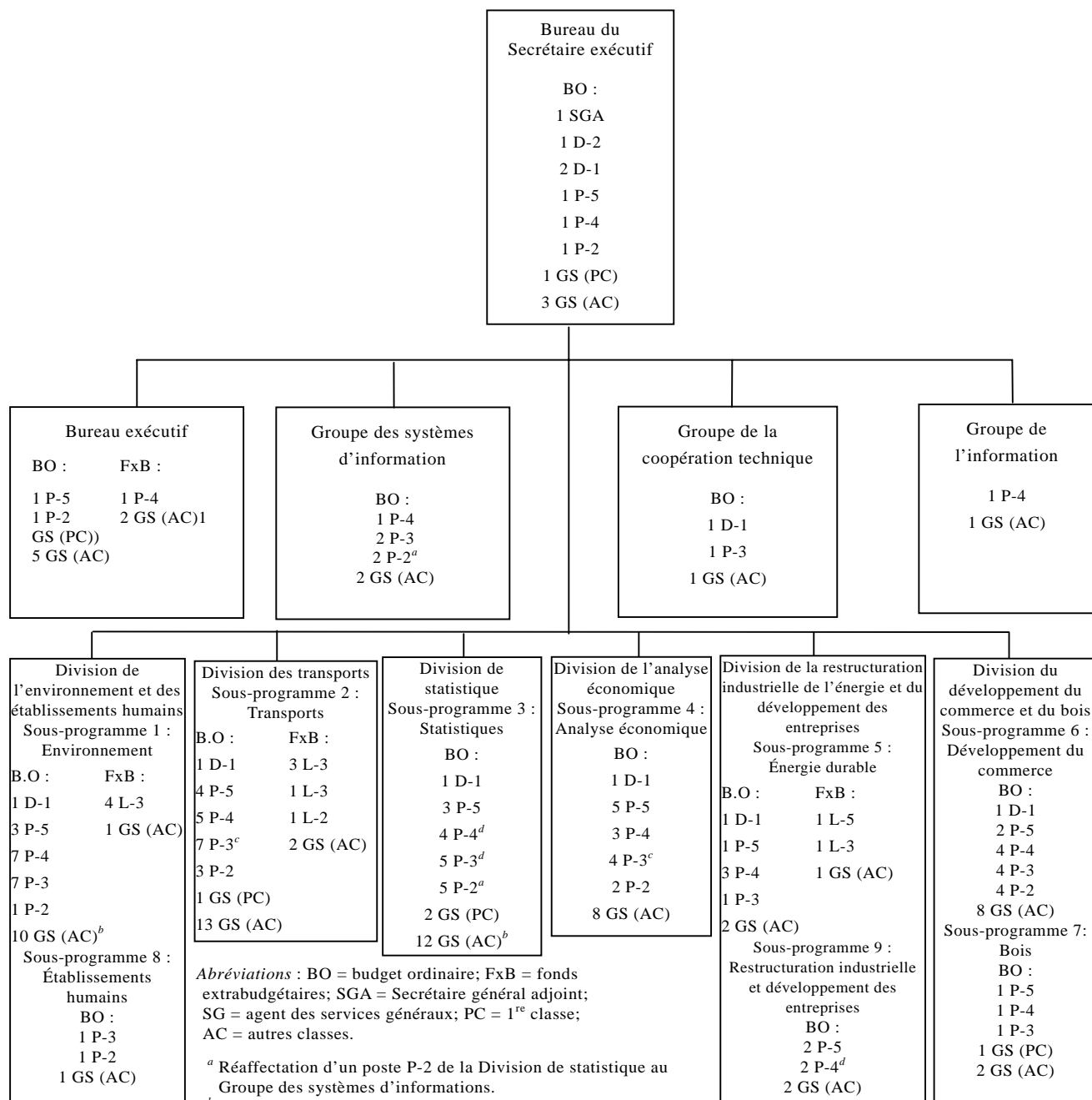
La mise en œuvre de cette recommandation est en cours mais exige de plus amples consultations.

mettre en place un mécanisme pour :

- i) évaluer la qualité des publications;
- ii) attribuer le label « publication phare »;
- iii) harmoniser les calendriers de parution des publications phares;
- iv) organiser l'examen des publications par des experts;
- v) étudier la composition du lectorat;
- et vi) mettre en commun les pratiques de référence et les leçons tirées de l'expérience. Les commissions pourraient ainsi renforcer la diffusion de l'information dans leurs régions respectives, améliorer l'accès à leurs publications et normaliser les modalités de téléchargement de leurs documents (AN/2003/459/01/009).

Commission économique pour l'Europe

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2006-2007



Annexe

**Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits
en 2006-2007**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1, Environnement			
20.29 a) i) a.	Réunions intergouvernementales sur la gestion des eaux transfrontières en Europe	41	Activité ponctuelle
20.29 a) i) a.	Réunion des pays signataires du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières	8	Activité ponctuelle
20.29 a) i) b.	Rapport sur le séminaire de la CEE consacré à la prévention durable des inondations	1	Activité ponctuelle
20.29 a) i) b.	Rapport sur les mesures de suivi prises par les Parties pour appliquer la recommandation de 1999 de la CEE relative à la prévention des dommages résultant des accidents industriels sur les eaux transfrontières	1	Activité ponctuelle
20.29 a) i) b.	Rapports sur les première et deuxième réunions des Parties au Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières	2	Activité ponctuelle
20.29 a) iv) b.	Rapport sur la réforme du prix de l'énergie aux fins d'un développement énergétique durable (concurrentement avec le sous-programme 5, Énergie durable)	1	Activité ponctuelle
20.29 a) iv) b.	Rapport sur l'application des directives relatives au respect et à l'application des textes	2	Activité ponctuelle
20.29 a) vi) a.	Groupe de travail sur les organismes génétiquement modifiés	18	Activité ponctuelle
20.29 a) vi) b.	Projet d'instrument relatif aux organismes génétiquement modifiés	1	Activité ponctuelle
20.29 b) ii)	Manuel d'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	1	Activité ponctuelle
20.29 b) ii)	Publication du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières	1	Activité ponctuelle
Total partiel		77	
Sous-programme 2, Transports			
20.33 a) iii)	Projet de résolution d'ensemble sur la sécurité dans les tunnels	1	Activité ponctuelle
20.33 a) iii)	Rapport du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires	1	Activité ponctuelle
20.33 a) x) a.	Réunion spéciale d'experts sur la préparation de la quatrième Semaine de la sécurité routière	4	Activité ponctuelle

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
20.33 a) x) b.	Rapport sur les travaux de la Réunion spéciale d'experts sur la préparation de la quatrième Semaine de la sécurité routière	1	Activité ponctuelle
20.33 b) ii)	Recommandations sur la sécurité dans les tunnels ferroviaires	1	Activité ponctuelle
20.33 b) vi)	Ateliers sur des sujets à choisir parmi les points suivants : contribution du transport au commerce et au développement de la région de la CEE; questions de transport liées au commerce et aux infrastructures dans le cadre de l'élargissement de l'Europe	2	Activité ponctuelle
Total partiel		10	
Sous-programme 3, Statistique			
20.37 b) i)	Programme de comparaisons européennes	2	Produit supprimé pour des raisons de programmation. La Conférence des statisticiens européens n'a pas l'intention de publier régulièrement sur papier les résultats du Programme de comparaisons européennes. La question fera l'objet de temps à autre d'études analytiques.
20.37 b) i)	<i>World Robotics</i>	2	Produit supprimé pour des raisons de programmation. La Conférence des statisticiens européens a décidé de ne pas inclure <i>World Robotics</i> dans son programme de publications.
20.37 b) ii)	Publication sur les pratiques à suivre concernant les principes fondamentaux des statistiques officielles	1	Activité ponctuelle
20.37 b) ii)	Publication sur les femmes et les hommes en Europe et en Amérique du Nord	1	Activité ponctuelle
20.37 b) iii)	Mini Trends	1	Regroupé avec la publication principale
20.37 b) iii)	Mini Women and Men	1	Activité ponctuelle
20.37 c) i)	Missions consultatives techniques ayant trait aux statistiques économiques, sociales et démographiques dans le cadre de divers projets élaborés par l'ONU, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires	3	Activité ponctuelle
20.37 c) iii)	Ateliers de formation centrés sur les pays membres de la Communauté d'États indépendants et d'autres pays en transition, en conjonction avec les réunions intergouvernementales, et consacrés aux statistiques économiques, sociales et démographiques et à la technologie de l'informatique statistique	4	Activité ponctuelle
Total partiel		15	

Chapitre 19 Développement économique en Europe

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 4, Analyse économique			
20.41 b)	Le développement durable dans la région de la CEE (avec l'appui d'autres sous-programmes)	1	Supprimé en raison de la réorganisation attendue du sous-programme
20.41 c)	Suivi de la Conférence économique internationale sur le Tadjikistan dans le cadre régional de l'Asie centrale	1	Activité ponctuelle
Total partiel		2	
Sous-programme 5, Énergie durable			
20.45 a) i) a.	Groupe spécial d'experts de l'énergie renouvelable	8	Les travaux de ce groupe ont été incorporés au projet « Rendement énergétique 21 »
20.45 a) i) a.	Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves et ressources énergétiques	12	Groupe reconstitué en tant que Groupe spécial d'experts de l'approvisionnement en combustibles fossiles
20.45 a) iv) a.	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques en matière de transport du gaz	24	Le Groupe a terminé ses travaux et publié son rapport final
20.45 a) iv) a.	Sessions annuelles du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques en matière de transport du gaz	12	Le Groupe a été subdivisé pour donner naissance au Groupe spécial d'experts des questions stratégiques relatives au gaz et au Groupe spécial d'experts des droits de douane sur le transport de gaz
20.45 b)	Rapport sur la réduction des émissions de carbone et de la pollution atmosphérique provenant de la combustion du charbon dans les pays dont l'économie ne repose pas sur l'exploitation de l'énergie	1	Activité ponctuelle
20.45 b)	Rapport sur la réforme des prix de l'énergie aux fins d'un développement énergétique durable (conjointement avec le sous-programme sur les politiques de l'environnement)	1	Activité ponctuelle
20.45 b)	Rapport sur les initiatives régionales en matière de développement énergétique : suivi du Sommet mondial pour le développement durable	1	Activité ponctuelle
20.45 b)	Rapport sur les conséquences économiques et sociales de la restructuration et de la privatisation de l'industrie du charbon et de l'énergie thermique	1	Activité ponctuelle
20.45 a) ii) b.	Évaluation des ressources en gaz naturel, y compris les méthodes géologiques et géophysiques de prospection	1	Activité ponctuelle
20.45 a) ii) b.	Rapport sur la mise en place, la gestion et l'entretien des systèmes de transport du gaz	1	Activité ponctuelle
20.45 a) iii) b.	Rapports sur le financement du rendement énergétique	2	Activité ponctuelle
20.45 a) iv) a.	Groupe spécial d'experts sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel	24	Activité ponctuelle

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
20.45 b) i)	Financement du développement énergétique durable grâce à l'amélioration du rendement énergétique	1	Activité ponctuelle
20.45 b) i)	Classification-cadre des Nations Unies pour les enquêtes sur les réserves et les ressources d'énergie mondiales	1	Activité ponctuelle
Total partiel		90	
Sous-programme 6, Développement du commerce			
20.49 a) iii) a.	Réunion de la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et de conservation (Groupe de travail 7)	4	En novembre 2003, le Groupe de travail 7 a décidé de supprimer cette section, dont les activités ont reprises par la Section spécialisée dans les fruits et légumes frais (sans augmentation du nombre de jours de réunion de cet organe)
20.49 a) iii) b.	Rapports sur des sujets choisis par le Bureau du Groupe de travail	4	Activité ponctuelle
20.49 a) iv) a.	Réunions du groupe directeur du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	50	Le groupe directeur a été supprimé en 2004 à la suite de la réorganisation du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU),
20.49 b) i)	Répertoire pour l'échange de données commerciales	1	Cette publication ne paraîtra pas régulièrement mais fera l'objet d'une révision lorsque l'évolution de la situation le justifiera
20.49 b) ii)	Guide et recommandations officielles sur la recherche des meilleures pratiques pour la facilitation des échanges	1	Activité ponctuelle
20.49 b) ii)	Normes révisées de la CEE relatives aux carcasses et découpes commerciales porcines	1	Activité ponctuelle
20.49 b) ii)	Recommandation sur le guichet unique comme outil de facilitation du commerce	1	Activité ponctuelle
20.49 b) ii)	Recueil sur la facilitation du commerce (révision)	1	Activité ponctuelle
20.49 b) ii)	Expérience de la CEE s'agissant de l'utilisation des méthodes d'audit de la Banque mondiale pour la facilitation du commerce	1	Activité ponctuelle
20.49 b) iii)	Bulletin d'information pour les relais multiplicateurs	6	Activité ponctuelle
20.49 b) vi)	Conférences sur la facilitation des échanges et le commerce électronique	2	Activité ponctuelle
20.49 b) vi)	Séminaire/atelier sur les questions de politique commerciale	1	Activité ponctuelle
20.49 b) vi)	Atelier sur la coopération commerciale dans l'Union européenne élargie	1	Activité ponctuelle
20.49 c)	Ateliers sur le commerce et la gestion durable des forêts	4	Activité ponctuelle
Total partiel		78	

Chapitre 19 Développement économique en Europe

A/58/6, paragraphe	Produit	Quantité	Explication
Sous-programme 7, Foresterie			
20.53 i) a.	Sessions conjointes du Comité du bois de la CEE et de la Commission de la foresterie européenne de la FAO	8	Les sessions conjointes ont lieu tous les quatre ans; la prochaine se tiendra en 2008
20.53 ii)	Sessions biennales du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières	6	Le Comité mixte a été supprimé par le Comité du bois de la CEE en octobre 2004
20.53 ii)	Rapport de session, comprenant le programme de travail	1	Le Comité mixte a été supprimé en octobre 2004
20.53 ii)	Rapport de fond sur les questions relatives à la gestion des forêts	1	Le Comité mixte a été supprimé en octobre 2004
20.53 ii)	Rapport de fond sur les questions relatives à la technologie des forêts	1	Le Comité mixte a été supprimé en octobre 2004
20.53 ii)	Rapport de fond sur la formation et les aspects sociaux de la foresterie	1	Le Comité mixte a été supprimé en octobre 2004
20.53 b) i)	<i>Timber Bulletin</i> , numéro sur les statistiques des produits forestiers	1	Activité ponctuelle (l'information provient désormais de la base de données)
20.53 b) i)	<i>Timber Bulletin</i> , numéro sur les prix des produits forestiers	1	Activité ponctuelle (l'information provient désormais de la base de données)
20.53 b) i)	<i>Timber Bulletin</i> , numéro sur les flux commerciaux de produits forestiers	1	Activité ponctuelle (l'information provient désormais de la base de données)
20.53 b) i)	<i>Timber Bulletin</i> , numéro sur les statistiques des incendies de forêt	1	Activité ponctuelle (l'information provient désormais de la base de données)
20.53 b) v)	Séminaires/ateliers sur les technologies forestières, la gestion des forêts et la formation dans le secteur (sujets précis choisis par le Comité mixte FAO/CEE/OIT)	4	Le Comité mixte a été supprimé en octobre 2004
Total partiel		26	
Sous-programme 8, Établissements humains			
20.57 a) ii)	Réunion conjointe du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif de l'immobilier	2	Activité ponctuelle
Total partiel		2	
Sous-programme 9, Restructuration industrielle et développement de l'entreprise			
20.61 b) i)	Meilleures pratiques en matière de développement de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises dans les pays en transition	2	Cette publication ne figure pas dans le programme de travail adopté par le Groupe de travail 8 sur le développement de l'industrie et de l'entreprise en 2005
20.61 b) ii)	Les marchés immobiliers dans les pays en transition (publication d'un CD-ROM)	1	Activité ponctuelle
20.61 b) iii)	Brochure sur l'éthique commerciale destinée aux petites et moyennes entreprises	1	Activité ponctuelle

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
20.61 b) v)	Modules de formation sur le développement du travail utilisant les technologies informatiques (conjointement avec la commission économique de l'Union européenne)	1	Activité ponctuelle
20.61 b) v)	Module de formation sur l'évaluation des droits de propriété intellectuelle (sur papier et/ou en ligne)	1	Activité ponctuelle
20.61 c) ii)	Séminaires sur les systèmes de gestion de la qualité et l'entrepreneuriat des jeunes	2	Activité ponctuelle
20.61 c) ii)	Séminaires de formation sur la communication d'informations électroniques	2	Activité ponctuelle
20.61 c) ii)	Atelier sur les partenariats entre secteur public et secteur privé	1	Activité ponctuelle
20.61 c) ii)	Atelier sur le commerce électronique	1	Activité ponctuelle
20.61 c) ii)	Atelier sur le développement de l'entreprise	1	Activité ponctuelle
Total partiel		13	
Total		313	